

Mercredi 30 septembre 1959,  
à 15 heures

QUATORZIEME SESSION

Documents officiels

NEW YORK

## SOMMAIRE

	Pages
<b>Point 9 de l'ordre du jour:</b>	
<b>Discussion générale (suite)</b>	
Discours de M. Sastroamidjojo (Indonésie) . . . . .	295
Intervention du représentant des Pays-Bas . . . . .	299
Discours de M. Cooper (Libéria) . . . . .	300
Discours de M. Palamartchouk (République socialiste soviétique d'Ukraine) . . . . .	302
Discours de M. Panya (Laos) . . . . .	305

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

En l'absence du Président, M. Delgado (Philippines),  
vice-président, prend la présidence.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. SASTROAMIDJOJO (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Qu'il me soit permis d'exprimer à la délégation de Ceylan et, par son intermédiaire, au gouvernement et au peuple ceylanais, les sincères condoléances de la délégation indonésienne à l'occasion de la mort tragique du Premier Ministre, M. Bančaranaike. Sa fin soudaine m'a profondément bouleversé, car j'avais eu le plaisir de travailler avec lui lors de la Conférence des puissances du plan de Colombo, tenue à New Delhi en 1956. Je me souviendrai toujours de lui comme d'un homme qui s'était voué à la cause de l'humanité et de la paix.

2. La délégation indonésienne tient à apporter aussi au gouvernement et au peuple japonais le témoignage de sa vive sympathie à l'occasion des terribles pertes humaines et matérielles qu'ils ont subies du fait du déchaînement des éléments. Nous présentons nos condoléances aux familles de ceux qui ont péri dans ce désastre.

3. En l'absence du Président de l'Assemblée, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre à M. Belaúnde les félicitations de ma délégation à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de président de la quatorzième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, sous sa direction éclairée, l'Assemblée travaillera efficacement à l'avènement de la paix dans le monde.

4. La veille de l'ouverture de la présente session, un projectile fait de main d'homme a atteint la Lune. L'événement historique qu'est ce premier vol d'une fusée soviétique de la Terre vers une autre planète a confirmé une fois encore l'habileté incroyable de l'homme dans le domaine des sciences et de la technologie. Dans sa soif inextinguible de conquérir de nouveaux horizons, l'homme a brisé ses chaînes terrestres; il explore l'espace. Mais quels progrès a-t-il accomplis dans ses relations avec ses semblables?

5. Si l'on peut parler de pas de géant pour ses découvertes scientifiques et technologiques, en revanche l'homme n'avance qu'à pas de pygmée dans le domaine des relations internationales. Depuis 15 ans, nos vellétés d'organiser un monde meilleur, plus pacifique et plus sûr, se perdent dans les steppes de la "guerre froide". Nous cherchons à atteindre les étoiles, mais nous sommes incapables de nous élever au-dessus de nos craintes et de notre méfiance. Même les applaudissements qui ont salué la victoire de l'homme sur les éléments étaient mêlés de peur.

6. Craignant pour leur sécurité, les nations cherchent à se protéger derrière le rempart d'armes de destruction massive de plus en plus puissantes. D'autre part, la menace constante qui pèse sur notre vie nous oblige à consacrer la majeure partie de notre énergie à rechercher des moyens de maîtriser les instruments que nous avons fabriqués. Voilà la situation insensée à laquelle nous nous sommes condamnés. Elle donne la mesure de l'insuffisance de nos vertus morales, qui provient de ce que nous sommes incapables de faire preuve, dans nos relations avec nos semblables, de l'esprit créateur dont nous sommes si prodiges dans les laboratoires scientifiques. Pouvons-nous remédier à cette insuffisance? Sommes-nous capables de nous libérer de l'étreinte de la peur? La réponse doit venir de la communauté des nations.

7. La création de l'Organisation des Nations Unies fut un acte de foi. Ce fut l'affirmation solennelle qu'un nouvel ordre social fondé sur la justice et l'égalité surgirait des ruines amoncelées par la guerre. Cette amère expérience a fait naître la détermination de préserver les générations futures de la guerre, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. La Charte des Nations Unies est l'expression des aspirations et de l'idéal de l'humanité.

8. Cependant, comme on l'a dit souvent, l'Organisation n'est rien d'autre que la réunion de ses divers Etats Membres. Elle est inévitablement l'image de la situation mondiale. C'est le centre où doivent s'harmoniser les efforts de toutes les nations, mais elle reflète en même temps leurs dissensions actuelles.

9. A l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale figurent des questions auxquelles on ne songeait guère lors de la création de l'Organisation des Nations Unies. En 1945, une seule grande puissance possédait la bombe atomique et l'utilisation de l'énergie thermonucléaire était encore purement spéculative. Il y a quelques années, la question de l'espace extra-atmosphérique relevait de la fiction plutôt que de l'Organisation des Nations Unies. Maintenant il s'agit d'un espace qu'il faut conquérir pour en assurer l'utilisation à des fins pacifiques.

10. Outre ces questions d'actualité, l'ordre du jour contient des points qui y figurent depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Nous n'avons pas encore résolu des problèmes aussi importants du point

de vue humain que ceux de la discrimination raciale et du colonialisme. Aucun pas décisif n'a encore été fait concernant le désarmement ou le progrès économique des pays sous-développés.

11. Ainsi l'Organisation reflète aussi bien nos réalisations techniques que nos insuffisances morales. Cependant, loin d'être un simple baromètre de la situation internationale, elle a aussi un rôle actif à jouer.

12. En ce qui concerne les fonctions et les activités de l'Organisation, j'ai pris connaissance avec un vif intérêt des vues exposées par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Il souligne que "si la Charte confie aux organes principaux de l'ONU la responsabilité principale de la réalisation des fins des Nations Unies et si elle permet à tout Etat qui sollicite l'assistance de l'ONU à ces fins de faire appel à ses procédures, l'Organisation n'est pas pour autant censée se substituer aux procédures normales de conciliation et de médiation; elle est bien plutôt un instrument supplémentaire offrant, dans les limites de sa compétence, un moyen de plus — un moyen ultime — de maintenir la paix et la sécurité" [A/4132/Add.1, p. 1]. Cette conception du rôle de l'Organisation est manifestement due au fait qu'elle est composée d'Etats souverains et la même idée est contenue implicitement dans les dispositions de la Charte. En outre, de nombreuses résolutions de l'Organisation, notamment celles qui portent sur des questions politiques, recommandent d'avoir recours aux procédures diplomatiques normales, par exemple à des négociations entre les pays intéressés.

13. Non, il n'est pas question que l'Organisation des Nations Unies se substitue aux autres moyens de médiation ou de conciliation. Mais ce qui doit nous préoccuper au plus haut point c'est le souci d'utiliser comme il convient cet instrument diplomatique supplémentaire. Comme l'a noté le Secrétaire général, il faut constamment s'interroger sur les méthodes à adopter pour que l'Organisation fonctionne et s'acquitte de sa mission le mieux possible.

14. A cet égard, il convient de rappeler pour quelles raisons l'Organisation a été créée en tant qu'instrument supplémentaire destiné à assurer le maintien de la paix. Elle a été créée non seulement dans l'espoir de maintenir, à des fins pacifiques, l'étroite collaboration instituée pendant la guerre entre les grandes puissances, mais aussi parce qu'on a reconnu le droit de tous les pays à collaborer à la solution des problèmes mondiaux. La paix et la sécurité de la communauté internationale sont désormais du ressort de toutes les nations, grandes et petites.

15. Revenant encore une fois au rapport du Secrétaire général, j'aimerais appuyer l'idée qu'il exprime lorsqu'il affirme qu'on ne saurait envisager pour l'avenir aucune politique internationale qui ne reconnaîtrait pas le principe de la coopération internationale organisée reposant sur l'universalité et ne permettrait pas de l'appliquer comme il convient dans la pratique.

16. Il en résulte que pour utiliser comme il convient l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument supplémentaire de paix, il faut pousser plus loin son intégration aux autres moyens de conciliation et de médiation dont nous disposons. Le fonctionnement de l'Organisation et de ses institutions spécialisées repose essentiellement sur une collaboration entre

l'Organisation et chacun des Etats Membres. C'est ainsi que nous pouvons régler les problèmes conformément aux buts de la Charte et, au cours de l'année écoulée, nous avons vu ce système fonctionner de manière satisfaisante dans le cas de deux problèmes très graves.

17. L'action et le dévouement de la Force d'urgence des Nations Unies, joints à la "présence" des Nations Unies, ont beaucoup atténué les tensions au Moyen-Orient. Bien des problèmes restent à résoudre. Mais l'effort concerté de l'ONU et des gouvernements intéressés a amené la paix et la stabilité dans cette région névralgique et instauré des conditions permettant de renouer des relations amicales. Nous en sommes heureux.

18. Nous voulons aussi dire la satisfaction que nous inspire le rétablissement de la paix dans l'île de Chypre. A la suite d'un débat approfondi à l'Assemblée générale, le sens politique a prévalu et un accord a été conclu entre les parties intéressées, conformément aux buts et principes de la Charte. Nous espérons que d'autres exemples suivront bientôt celui de Chypre.

19. Jusqu'ici, l'ONU n'a réussi que partiellement à s'acquitter de ses responsabilités en matière coloniale. Nous sommes, certes, heureux de la présence ici de maints pays qui ont acquis leur indépendance depuis la guerre, et je pense en particulier aux Etats indépendants d'Asie et d'Afrique qui sont entrés à l'ONU depuis la Conférence de Bandoung.

20. En revanche, nous avons parfaitement conscience que l'on n'est pas parvenu à chasser entièrement le colonialisme de la face de la terre. Aussi longtemps qu'un peuple continuera à être asservi par un régime colonial contraire à sa dignité, nous éprouverons fatalement le sentiment que l'Organisation n'atteint pas son but: renforcer la paix universelle en encourageant le respect des droits fondamentaux de l'homme et développer entre les nations des relations amicales fondées sur le principe de l'égalité de droits et de l'autodétermination des peuples. Nous regrettons qu'en de multiples occasions, l'ONU n'ait pas servi ces nobles fins. De ce fait, de graves problèmes coloniaux attendent encore leur solution.

21. Voilà cinq ans que la question d'Algérie figure à notre ordre du jour. Et la guerre se poursuit sans rien perdre de sa violence. Chaque semaine, on peut lire la lugubre énumération de ce qu'elle coûte en vies humaines. Il n'est, cependant, pas possible de rendre compte par des mots ou par des chiffres des intolérables souffrances du peuple algérien. Je ne chercherai pas à le faire. Nous avons tous conscience qu'il faut trouver à ce problème une solution pacifique et juste.

22. Le peuple algérien obtiendra sa liberté et le droit de régir sa propre existence. La chose est certaine. Ce qui est maintenant dans la balance, ce sont les relations d'une Algérie indépendante avec la France et avec le reste du monde en général. Les Indonésiens appuient le peuple algérien dans sa lutte pour l'indépendance. Mon gouvernement a reconnu le gouvernement provisoire de la République algérienne qui, nous sommes heureux de le constater, a accueilli avec beaucoup de maturité politique et dans un esprit constructif le plan du général de Gaulle. Je regrette toutefois un peu que dans son discours de ce matin [814<sup>ème</sup> séance], le Ministre des affaires étrangères de France n'ait pas

mentionné cette attitude constructive. Néanmoins, nous espérons sincèrement que la sagesse et la prévoyance l'emporteront, ouvrant la voie, avant qu'il ne soit trop tard, à un accord et à une solution pacifique de ce conflit cruel.

23. Il est une autre grande question coloniale, qui intéresse directement mon gouvernement et mes compatriotes. Je veux parler de la question de l'Irian occidental, dont nous avons déjà saisi l'ONU à quatre reprises différentes. Notre but était de trouver une solution pacifique à ce différend. Nous prenons au sérieux nos obligations aux termes de la Charte, aussi bien que les principes sur lesquels la Charte repose. Malheureusement, une minorité a empêché l'Organisation d'adopter les recommandations appropriées. Il ne nous reste donc plus qu'à chercher d'autres moyens pour faire disparaître ce foyer d'infection. C'est pourquoi nous n'avons, ni l'an dernier, ni cette année, demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Mais le différend n'en subsiste pas moins.

24. Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit l'an dernier: le gouvernement et le peuple indonésiens sont résolus à faire disparaître ce vestige inique du colonialisme et à réunir l'Irian occidental au reste de l'Indonésie. Nous poursuivrons la lutte. Nous ne doutons pas du succès, car notre cause est juste: il s'agit de l'épanouissement de l'homme dans la liberté.

25. Je passe maintenant à ce que l'ONU a fait depuis un an en ce qui concerne le développement économique des pays sous-développés. Aujourd'hui, la majorité de la population mondiale se heurte encore au spectre de la faim et de la maladie. Les auteurs de la Charte des Nations Unies ont reconnu que sans bien-être et sécurité économiques, il ne pouvait y avoir de relations pacifiques et amicales entre les nations. Nous devons nous montrer dignes de l'héritage qu'ils nous ont laissé, non seulement en préservant leurs idéaux, mais en les traduisant dans les faits.

26. Quand nous examinons maintenant les progrès accomplis et traçons en conséquence notre future ligne d'action, nous constatons avec satisfaction l'abondance des organismes internationaux qui s'occupent des questions sociales et culturelles. Mais, dans le domaine plus vaste du développement économique, les efforts internationaux actuels pour engager la majorité des peuples sur la voie du progrès sont loin d'être suffisants pour donner des résultats tangibles.

27. Les pays peu développés se heurtent tous à des difficultés dans leurs efforts pour diversifier leurs économies et parvenir à l'équilibre économique. D'abord, il y a le problème double de la baisse et de la fluctuation des prix des produits primaires, qui constituent leur principale source de revenus. La Charte de La Havane n'ayant abouti à rien de concret, les pays peu développés ont cherché, par l'intermédiaire de divers organes de l'ONU, notamment la Commission du commerce international des produits de base, à stabiliser le commerce international des produits de base et, par là, à améliorer leurs termes de l'échange. Mais ces efforts n'ont guère été couronnés de succès. Au contraire, du fait de la détérioration des termes de l'échange, les pays peu développés ont vu diminuer leur capacité d'importation de biens manufacturés, y compris de biens d'équipement.

28. Il est vraiment regrettable que ces pays n'aient pas réussi jusqu'ici à convaincre les pays économi-

quement plus avancés qu'il est urgent d'aborder dans son ensemble la question de la stabilisation des prix, au lieu de considérer isolément les divers produits. Les pays industrialisés ont certainement intérêt à ouvrir de plus larges débouchés à leurs produits. Mais le pouvoir d'achat des pays peu développés n'augmentera que si l'on établit un rapport équitable entre le prix des matières premières et celui des biens manufacturés. Il s'impose donc que nous reconnaissons les principes de l'interdépendance économique du monde entier, et que nous agissions en conséquence.

29. Les pays peu développés ont besoin de capitaux pour exécuter leurs projets de développement à long terme. A cette fin, il devrait y avoir un organisme qui fonctionnerait sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et qui faciliterait l'octroi de prêts à des conditions plus libérales que celles qui sont généralement consenties par les établissements bancaires ordinaires. Aussi la délégation indonésienne est-elle nettement partisane de la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies. La création de ce fonds dans le cadre de l'ONU empêcherait les pressions des particuliers et des intérêts nationaux étroits. Elle permettrait aux pays peu développés d'obtenir des prêts sans que leur liberté d'action soit compromise. En outre, un fonds d'équipement des Nations Unies viendrait fort utilement compléter les organismes actuels de prêt et d'assistance technique des Nations Unies, dont l'action est digne d'éloges, mais limitée faute de ressources financières suffisantes. Comme l'indique l'*Etude sur l'économie mondiale, 1958*<sup>1/</sup>, publiée par l'ONU, l'action internationale n'a pas encore permis de "lancer" véritablement le développement économique.

30. L'Indonésie doit faire face à une tâche immense: annuler les effets de siècles de domination coloniale. Nous savons que dans nos efforts pour améliorer notre situation économique, nous devons compter sur nous-mêmes. Nous prenons les mesures voulues dans le sens qu'exige notre intérêt national, de façon à tirer le parti maximum de nos ressources naturelles. Le Gouvernement indonésien a tout à la fois le droit et le devoir de s'acquitter de cette responsabilité à l'égard de son peuple.

31. Jusqu'à une époque récente, nos ressources étaient exploitées, pour une large part, dans l'intérêt d'une puissance étrangère. Au moment de l'indépendance, cette puissance a considéré comme allant de soi qu'elle garderait sa situation privilégiée et elle a pensé qu'en conservant une certaine partie du territoire indonésien et en l'incluant unilatéralement dans son empire colonial, elle se mettrait dans une position favorable pour dicter ses conditions. C'est là un raisonnement qui n'a plus de sens de nos jours et qui, vu les normes du milieu du XXème siècle, était voué à l'échec. Et il est incroyablement et certainement déplorable de chercher à le faire à nouveau prévaloir aujourd'hui, afin d'exercer une pression.

32. Au nom de normes de conduite internationale du "XXème siècle" proclamées par lui-même, le représentant des Pays-Bas a préconisé l'autre jour une politique qui consisterait à ne pas accorder d'assistance aux nations en voie de développement qui n'accepteraient pas les normes qu'il a fixées. Mais ce n'est certainement pas le fait qu'une nation consent à rester indéfiniment soumise à un statut économique colonial

<sup>1/</sup> Publication des Nations Unies, No de vente: 59.II.C.1.

qui permet de dire que son comportement international est satisfaisant. Pour ne parler que de nous-mêmes — mais nous pensons que ceci vaut également pour la plupart des nouveaux Etats — nous donnons à l'Assemblée l'assurance que nous ne pourrions participer à un programme d'assistance fondé sur des conditions aussi injustes. D'ailleurs, il est aujourd'hui généralement admis, je pense, que l'octroi d'une aide économique ne doit pas être subordonné à des conditions politiques.

33. J'ai déjà parlé de deux forces contradictoires qui sont en jeu dans la communauté internationale: le colonialisme, qui partage le monde en peuples libres et en peuples asservis et la pauvreté, qui le partage en riches et en pauvres. Cependant, au-dessus de ces deux forces dont elle rend l'élimination plus difficile, il y a la guerre froide qui partage l'humanité en deux camps qui se considèrent avec méfiance.

34. Ce phénomène de l'époque moderne a fait passer un vent de peur sur toutes nos activités. L'Organisation des Nations Unies elle-même n'a pas été épargnée. Elle est obligée d'œuvrer dans un climat hostile de suspicion mutuelle et ses activités ont été sérieusement entravées sinon arrêtées dans beaucoup de domaines. Cependant, notre organisation subsiste. Il faut qu'elle survive, car ou bien les nations coopéreront ou bien le monde périra.

35. C'est parce que l'on a conscience de ce dilemme que l'on a redoublé d'efforts l'an dernier pour éliminer les causes de tension dans la guerre froide. Que la plupart de ces efforts aient été déployés en dehors de l'ONU ne nous gêne nullement. Nous sommes heureux d'appuyer toute tentative visant à résoudre les différends actuels dans l'intérêt de la paix.

36. Nous avons toujours estimé d'ailleurs que seuls des contacts et des échanges de vues sans cesse renouvelés peuvent améliorer la compréhension mutuelle et établir des rapports plus fructueux entre les nations. Nous nous réjouissons donc vivement des échanges de visites entre chefs d'Etat et, notamment, de la visite que le Président du Conseil des ministres de l'URSS vient de rendre au Président des Etats-Unis et de celle que ce dernier lui rendra. Nous suivrons ces entretiens avec le plus grand intérêt et nous espérons qu'ils aboutiront à des accords sur lesquels on pourra édifier un monde plus pacifique et plus prospère.

37. D'autre part, nous sommes fermement convaincus que toute tentative faite en dehors de l'Organisation pour favoriser la stabilité et le bien-être doit être accueillie avec satisfaction et encouragée par celle-ci. En d'autres termes, notre organisation ne doit pas simplement bénéficier de la détente internationale, mais y contribuer activement. Nous ne devons bien sûr rien faire qui puisse compromettre l'amélioration des rapports entre l'Est et l'Ouest qui semble s'amorcer aujourd'hui.

38. C'est dans le domaine du désarmement que l'Organisation des Nations Unies doit apporter sa contribution la plus précieuse à l'atténuation des souffrances humaines et au relâchement des tensions. C'est dans ce domaine qu'est mise à l'épreuve sa capacité d'œuvrer pour la paix. Il n'est pas douteux que, dans les efforts insensés déployés pour accumuler et perfectionner encore davantage les armes terrifiantes de destruction massive, on a dépassé depuis longtemps le point de saturation. C'est l'anéantissement total qui menace maintenant l'humanité. Nous ne pouvons pas

aller plus loin dans cette direction. La course aux armements doit cesser et il nous faut prendre maintenant des mesures hardies, proportionnées au danger.

39. Le 18 septembre dernier, M. Khrouchtchev a pris la parole devant l'Assemblée [799<sup>e</sup> séance] et lui a présenté des propositions de désarmement général et complet. Nous nous félicitons de ces propositions du Gouvernement soviétique; elles correspondent à la politique de paix préconisée par le Gouvernement et le peuple indonésiens. Originales par leur esprit, elles sont aussi révolutionnaires par leur ampleur.

40. A notre avis, le programme soviétique de désarmement général et le plan de désarmement soumis par le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Selwyn Lloyd [798<sup>e</sup> séance], méritent l'examen le plus attentif.

41. Mais il faut aussi que chacun de nous ait confiance dans les intentions des autres. La confiance doit régner. Ce n'est qu'à cette condition que nous pouvons espérer répondre aux miracles de la science par un miracle dans l'histoire des relations humaines.

42. En attendant, puisque même les miracles exigent un certain délai pour se produire, il faut parvenir à un accord sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires afin que l'humanité soit délivrée à tout jamais de la peur qu'inspirent ces engins. La position de l'Indonésie à cet égard n'a jamais varié et elle a été réaffirmée par le président Sukarno, dans le discours qu'il a prononcé le 17 août de cette année, jour anniversaire de notre indépendance, lorsqu'il a demandé l'interdiction immédiate des expériences, de la fabrication et de l'usage des armes thermonucléaires dans le monde entier.

43. Je voudrais également rappeler ici la déclaration du président Sukarno touchant l'importante question des expériences nucléaires que la France envisage d'effectuer au Sahara. Exprimant les sentiments profonds du peuple et du Gouvernement indonésiens, le président Sukarno a dit:

"Je suis persuadé que la nation française écoutera la voix de la sagesse et qu'elle renoncera à ses projets d'essais de bombes nucléaires au Sahara... Il serait injuste et déloyal que les populations d'Afrique aient à souffrir des conséquences des expériences nucléaires."

La délégation indonésienne espère que la conscience collective de l'humanité, qui s'exprime par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, incitera la France à revenir sur sa décision et à ne lutter pour son prestige que par l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. En mettant l'atome au service de la paix, la France se grandirait et gagnerait louanges et admiration.

44. Bien que cette session de l'Assemblée générale ne soit ouverte que depuis peu de semaines et que nous ne sachions pas encore ce que seront ses décisions, elle a déjà résolu une importante question, je veux parler de la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. C'est, bien entendu, intentionnellement que je dis "a résolu", car nous savons que ce problème ne peut pas être résolu aussi longtemps que la Chine, membre permanent du Conseil de sécurité, n'est pas représentée comme il convient à l'Organisation. Qu'on le veuille ou non, on ne peut méconnaître la réalité. Chaque fois que les Nations Unies sont appelées à s'occuper d'un problème inté-



passant la paix et la sécurité du monde, elles se trouvent paralysées du fait que les représentants de la République populaire de Chine ne participent pas à nos débats et à nos décisions.

45. La délégation indonésienne regrette donc vivement la décision qui a été prise de surseoir pendant un an encore à l'examen de la question de la représentation de la Chine. Cette décision fait tort à l'Organisation des Nations Unies. Le refus de débattre même cette question est le signe d'un manque de confiance dans la maturité de l'Assemblée. De plus, nous laissons ainsi passer une occasion de mieux comprendre les événements qui surviennent dans un grand pays d'Asie, événements qui ont inévitablement des répercussions dans tout le continent asiatique.

46. A cet égard, j'aimerais informer l'Assemblée de certains faits qui se sont produits récemment dans mon pays. Ce qui s'est passé en Indonésie et dans d'autres pays d'Asie a suscité bien des questions — on peut même dire des examens de conscience — que l'on peut ramener à celle-ci: la démocratie peut-elle survivre en Asie?

47. Nous-mêmes nous sommes posé cette question. Nous croyons en la démocratie en tant que mode de gouvernement et mode de vie. Nous avons lutté pour elle et nous voulons qu'elle fonctionne en Indonésie. Et c'est parce que l'avenir de la démocratie nous préoccupe, parce qu'il nous tient à cœur, que nous avons pris certaines mesures fondées sur notre conviction sincère que, pour réussir, notre démocratie, que nous appelons "démocratie dirigée", doit être adaptée aux nécessités de notre vie nationale. C'est là la première conclusion importante à laquelle nous sommes parvenus: il nous faut trouver nous-mêmes la forme de gouvernement démocratique qui convient le mieux à nos traditions et à nos coutumes, à nos possibilités et à nos besoins.

48. Aussi, comme d'autres pays l'ont fait avant nous, nous avons pris les mesures nécessaires pour adapter les institutions de gouvernement démocratique aux conditions et aux exigences propres à l'Indonésie. Nous avons renoncé à importer telle quelle la démocratie parlementaire occidentale. Au cours de l'été dernier, avec l'approbation unanime du Parlement, nous sommes revenus à notre Constitution de 1945. Cette évolution du régime démocratique indonésien assure à des groupes sociaux dynamiques et importants une représentation équitable au sein de notre Parlement ainsi que dans d'autres organismes gouvernementaux. Les forces armées, qui ont un rôle essentiel à jouer au stade actuel de notre vie nationale, y sont aussi représentées comme il convient. D'autre part, et cela est plus important encore, le retour à notre Constitution de 1945 garantit la stabilité gouvernementale. Le Cabinet, nommé par le Président, et responsable devant lui, est désigné pour cinq ans. Le Président et le Vice-Président sont aussi élus pour cinq ans et ils sont responsables devant l'organe représentatif suprême du peuple. Ainsi se trouvent éliminées les crises ministérielles si fréquentes dans le passé et la politique de l'Etat peut être mise en œuvre avec plus de continuité.

49. D'autres mesures visant à renforcer la stabilité gouvernementale sont actuellement à l'étude. C'est ainsi que le Parlement sera saisi de projets de loi tendant à réduire le nombre des partis politiques, qui sont trop nombreux, et à améliorer le système électoral. Nous avons créé un Conseil national du plan

chargé d'élaborer un programme général de reconstruction nationale dans le cadre de la Constitution de 1945, et faisant une large place au développement économique.

50. Chacune de ces mesures — retour à la Constitution de 1945, création du Conseil national du plan, promulgation prochaine de lois tendant à réduire le nombre des partis politiques et à améliorer le système électoral — vise à doter notre pays d'une structure démocratique adaptée à sa personnalité et à la situation en Indonésie. Nous croyons que ces mesures constituent un effort constructif et créateur visant à sauvegarder et à encourager l'établissement d'une démocratie véritable en Indonésie et doivent être considérées comme telles. Tout en procédant à ces réformes intérieures, l'Indonésie reste fidèle à sa politique étrangère, active et indépendante. Nous voulons entretenir et développer avec tous les pays des rapports amicaux fondés sur les principes de Bandoung et sur ceux de la Charte des Nations Unies.

51. Je voudrais, en terminant, exprimer l'espoir que l'Assemblée générale au cours de sa quatorzième session commencera vraiment à résoudre les problèmes internationaux particulièrement graves. Efforçons-nous sincèrement de faire disparaître les causes de peur et de tension de manière que les ressources économiques et humaines du monde puissent enfin être utilisées uniquement dans l'intérêt de la santé et du bien-être de l'humanité. On dispose actuellement des connaissances et des moyens voulus pour nourrir, habiller et loger de façon satisfaisante tous les êtres humains. La pauvreté et la maladie peuvent être éliminées. Voilà ce que nous pourrions faire dans un monde où l'on emploierait de façon constructive et hardie les instruments et les matériaux à la disposition de l'homme grâce à ses possibilités intellectuelles illimitées. Telle est la perspective passionnante qui nous est ouverte, le défi qui nous est jeté. Tel est notre espoir.

52. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant des Pays-Bas qui désire exercer son droit de réponse.

53. **M. SCHURMANN** (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Dans le discours que nous venons d'entendre, le représentant de l'Indonésie a fait à deux reprises allusion à des questions concernant les Pays-Bas.

54. Ses observations sur la Nouvelle-Guinée néerlandaise n'appellent aucune réponse détaillée pour le moment. Les membres de l'Assemblée générale qui ont déjà assisté à des débats sur l'avenir de ce territoire savent pertinemment qu'il ne s'agit pas d'une question coloniale. L'Indonésie cherche à être autorisée à annexer la Nouvelle-Guinée, sans se soucier de savoir si les habitants du Territoire le désirent ou non. Les Pays-Bas, au contraire, soutiennent que c'est à la population même du Territoire qu'il appartient de décider de son destin et ils respecteront la décision du peuple, quelle qu'elle soit.

55. En revanche, je crois de mon devoir de protester contre une citation erronée du discours prononcé ici le 25 septembre par le chef de la délégation des Pays-Bas. **M. Sastroamidjojo** a résumé un passage de ce discours en disant: "...le représentant des Pays-Bas a préconisé... une politique qui consisterait à ne pas accorder d'assistance aux nations en voie de développement qui n'accepteraient pas les normes qu'il a fixées".

56. En fait, voici ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas — je cite le compte rendu sténographique de la séance du 25 septembre:

"Si l'on veut que les pays développés se comportent conformément aux principes qui sont de mise au milieu du XXème siècle en ce qui concerne l'assistance et le partage des ressources, il faut aussi que les pays sous-développés s'efforcent d'observer certaines règles de conduite fondamentales. La saisie illégale des biens de nos citoyens et d'autres mesures discriminatoires dirigées contre eux n'ont heureusement pas pu freiner le progrès et l'expansion économiques aux Pays-Bas, pas plus qu'ils n'ont modifié notre attitude à l'égard du problème du développement économique. Mais je dois dire que le désir des pays développés de poursuivre cette politique serait mis à moins grande épreuve si l'on ne voyait en aucun cas saper de façon unilatérale ce que nous nous efforçons de construire tous ensemble." [809ème séance, par. 220].

C'est donc exactement l'opposé de ce que le représentant de l'Indonésie a fait dire à M. Luns.

57. En outre, si M. Sastroamidjojo a lu le texte du discours avec attention, et je suis persuadé qu'il l'a fait, et s'il a étudié la position que les Pays-Bas ont toujours prise et défendue au sujet de l'assistance aux pays peu développés, il ne peut ignorer que nous ne soutenons nullement que l'Indonésie ou toute autre nation doive "rester indéfiniment soumise à un statut économique colonial". C'est là une politique que nous n'avons jamais préconisée.

58. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité de faire cette brève mise au point. Mon but n'était pas d'entamer une controverse avec mon collègue indonésien, mais de veiller à ce qu'on ne prête pas au représentant des Pays-Bas des opinions radicalement opposées à celles qu'il a exprimées.

59. M. COOPER (Libéria) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de regret que nous avons appris la légère indisposition dont souffre le Président de l'Assemblée, M. Belaúnde. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et nous espérons que les plus sincères félicitations de la délégation du Libéria pour son élection à la présidence de la quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies lui seront transmises. Nous n'ignorons pas qu'il est un des rares diplomates qui ont eu l'insigne honneur de représenter leur pays à San Francisco en 1945 et ont continué à le faire jusqu'ici. Par sa compétence et sa vaste expérience des Nations Unies, par son amour de la liberté et de la justice, il est digne des lourdes responsabilités que l'Assemblée lui a confiées par un vote unanime, et nous sommes convaincus qu'il s'en acquittera de façon satisfaisante.

60. Depuis qu'elle existe, l'humanité n'a cessé de chercher à maîtriser les forces de la nature. Parallèlement, l'homme a tenté de créer une société dans laquelle il puisse vivre en paix. Son génie créateur semble s'être exercé avec plus de succès dans le premier domaine que dans le second. Pourquoi l'homme est-il si lent à instaurer une atmosphère pacifique? Est-ce parce qu'il n'a pas encore appris à vivre en harmonie avec autrui? Dans les relations internationales, le problème est devenu si complexe que certains États se sont imaginé que le meilleur moyen d'assurer leur sécurité consistait à accroître leur

propre puissance et à empêcher, même au risque d'une guerre, leurs rivaux d'accroître la leur.

61. Cependant l'homme hait la guerre; à mesure que se perfectionnaient les moyens de destruction, mais que les relations humaines prenaient un caractère plus civilisé et que s'accroissait l'intérêt porté à l'humanité elle-même, l'homme s'est efforcé d'étendre le règne du droit, de l'ordre international et de la paix. A la fin de la seconde guerre mondiale, la création de l'Organisation des Nations Unies a donné d'immenses espoirs à l'humanité. Il s'agit à coup sûr de la plus remarquable réalisation jamais entreprise aux fins de la paix internationale. Nous désirons donc qu'elle reste longtemps encore le plus grand espoir humain de paix et de fraternité internationales.

62. La plupart des points inscrits à l'ordre du jour de la présente session ont trait aux droits fondamentaux de l'homme. Sur tous les continents des hommes luttent courageusement pour le droit d'être libres et d'exercer leur liberté dans l'intérêt de leur sécurité et du progrès individuel et collectif. Pleinement conscients de ce fait, le gouvernement et le peuple du Libéria s'efforcent dans leurs activités quotidiennes de défendre et de protéger ces droits imprescriptibles de l'homme.

63. Pour les Nations Unies, il s'agit de sauvegarder à jamais le patrimoine humain de droits et de libertés fondamentales. La lutte pour les droits de l'homme est aussi vieille que l'humanité. On peut la faire remonter aux grands législateurs qui, depuis Hammourabi, se sont efforcés de protéger légalement les faibles contre l'oppression des forts. La notion a évolué avec le temps, et l'Organisation des Nations Unies l'a consacrée sous la forme de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cet idéal doit être celui de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

64. N'oublions pas qu'aucune nation, qu'aucune race ne peut évoluer si les populations sont gouvernées d'une manière qui les prive de leur droit fondamental d'être libres et d'exercer leur liberté dans l'intérêt de leur sécurité et de leurs progrès individuels et collectifs. Qu'il me soit permis de souligner que, de l'avis du Gouvernement libérien, tous les hommes et toutes les nations qui connaissent le prix de la liberté et jouissent des bienfaits de la liberté et de l'autodétermination ont doublement le devoir de garantir et de conférer les mêmes droits et avantages, sans peur, sans discrimination et sans partialité, à tous les peuples assujettis du monde. Notre univers ne connaîtra pas la sécurité tant que des membres de la famille humaine, si peu nombreux qu'ils soient, resteront privés de ces droits naturels et inaliénables.

65. Si l'on considère la montée du nationalisme sur le continent africain et dans diverses régions du monde où les hommes sont encore frustrés de ces droits et privilèges par la force, pour la satisfaction d'intérêts personnels et pour des motifs d'expansion nationale, on ne peut que se convaincre de la nécessité pressante de trouver une formule satisfaisante pour remédier à cette injuste situation. Aussi longtemps qu'on ne l'aura pas fait, les Etats réunis dans cette organisation internationale dont le premier objectif est de maintenir la paix universelle ne pourront espérer atteindre ce but. Il ne peut y avoir de paix sans bonne volonté fondée sur la conscience et le respect profonds des droits des autres, qu'ils soient puissants ou humbles, riches ou pauvres, blancs ou noirs, jaunes ou rouges, qu'ils viennent du nord, du sud, de l'est ou

de l'ouest. Notre recherche d'une solution aux problèmes complexes qui se posent doit s'accompagner de la volonté de sauvegarder et de respecter les droits fondamentaux de tous les hommes.

66. L'attitude de la délégation libérienne touchant un grand nombre des problèmes qui seront examinés au cours de la présente session sera influencée dans une large mesure par les principes que je viens de rappeler.

67. Le gouvernement et le peuple libériens sont parmi ceux qui croient au droit à la libre détermination, à la liberté et à l'indépendance du peuple algérien. Ce droit est conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies, que tous les Etats Membres doivent observer, et il doit être considéré comme un droit fondamental de l'homme. A notre avis, la question de savoir si le problème algérien ne relève que de la juridiction interne de la puissance colonisatrice disparaît devant l'ampleur même du problème et le fait qu'il menace la paix du monde que les Nations Unies cherchent à préserver et à maintenir. Le peuple algérien n'a demandé qu'à bénéficier des mêmes privilèges dont jouissent tous les Membres de l'Organisation. Puisque nous bénéficions de ces privilèges et les considérons comme fondamentaux et naturels pour nous, pourquoi ne reconnaissons-nous pas honnêtement qu'ils doivent être accordés au peuple algérien?

68. A la récente Conférence des ministres des affaires étrangères des Etats indépendants d'Afrique, qui s'est tenue à Monrovia, le Gouvernement libérien a rappelé que l'un des principes fondamentaux qu'il défend est le droit de chaque peuple de se donner un gouvernement de son choix et de la forme qu'il désire. Le Gouvernement libérien estime que ce droit est naturel et inaliénable et qu'il ne peut être dénié sans la plus grande injustice. Le Gouvernement libérien a d'autre part reconnu la complexité du problème algérien et déploré l'emploi de la menace pour influencer l'opinion d'autres pays. A notre avis, le moment est venu pour l'Organisation d'examiner la possibilité de régler une question pénible et tragique.

69. Les principes que nous croyons applicables à l'Algérie le sont également aux problèmes de l'Afrique orientale, centrale et méridionale. Nous estimons qu'aucune région de l'Afrique ne peut être considérée comme partie intégrante d'un autre continent. Une telle fiction ne résout en rien le grave problème de la liberté et des droits de l'homme qui sont en jeu dans ces régions.

70. Nous nous inquiétons de l'emprisonnement de leaders africains et des tentatives faites pour imposer à un peuple quelque chose qu'il a clairement indiqué ne pas vouloir.

71. Les minorités européennes installées en Afrique doivent être protégées, mais cela ne doit pas se faire au détriment des majorités africaines qui sont les propriétaires légitimes des territoires.

72. Il y a en outre le problème du Territoire du Sud-Ouest africain. Nous avons lu avec intérêt et attention le rapport du Comité de bons offices des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain [A/4224], mais nous continuons à soutenir que l'Organisation ne peut abdiquer ses responsabilités morales et juridiques envers les autochtones de ce territoire, car ceux-ci ont droit au même traitement que les populations des autres territoires sous tutelle.

73. La politique d' "apartheid" que poursuit un Etat Membre est un mal contre lequel l'Organisation doit s'élever et agir. Toute tentative en vue de limiter les droits fondamentaux d'un peuple ou d'y porter atteinte dans quelque région du monde que ce soit constitue un déni de justice envers lui et un danger pour ceux d'entre nous qui jouissent maintenant de ces droits.

74. Il est regrettable qu'on refuse l'accès du canal de Suez à certains navires et cargaisons. Un bâtiment libérien a été victime de ces mesures discriminatoires. Un des objectifs principaux de l'Organisation est de rassembler ici les représentants des nations pour que, par contacts, communications et échanges d'opinions et de bons procédés, la camaraderie, l'amitié, la compréhension et les bons rapports règnent entre les Etats Membres et entre toutes les nations du monde. La délégation libérienne espère donc qu'une solution sera rapidement trouvée à ce problème.

75. Quant à la question du désarmement, on en discute depuis des années, mais rien n'a encore été résolu. Nous continuons à vivre dans une atmosphère de crainte et de suspicion. Il faut tenter d'éliminer les causes de méfiance et de tension pour rendre possibles des progrès dans la voie du désarmement.

76. Un signe encourageant a été la suspension des essais d'armes nucléaires par les puissances intéressées pendant les récentes discussions de Genève. Nous sommes heureux de noter que cette suspension se prolonge tandis que ces puissances continuent à explorer les possibilités d'accord.

77. En dépit de cela, des essais d'armes nucléaires ont été envisagés au Sahara; tous les Africains s'en sont indignés et ont vigoureusement protesté. Puisque les autres puissances nucléaires ont, dans l'intérêt du bien-être de l'humanité, suspendu leurs expériences, on se demande pourquoi un Etat devrait procéder à de nouveaux essais. Les déclarations selon lesquelles ces essais ne seront pas nuisibles ne suffisent pas à nous rassurer, car tout le monde sait que les progrès de l'homme ne sont pas si poussés qu'il puisse maîtriser la nature. La délégation libérienne espère donc que les projets d'explosions nucléaires au Sahara seront abandonnés.

78. Le Gouvernement libérien, comme tous les gouvernements épris de paix, se réjouit de la rencontre du président Eisenhower et de M. Khrouchtchev. Il a été vivement impressionné par les déclarations de ces deux hommes d'Etat touchant la paix et les problèmes internationaux. Mon gouvernement souhaite que, à la suite du nouvel espoir qui en est résulté, les recommandations touchant le désarmement qu'ont formulées non seulement les Etats-Unis et l'Union soviétique mais aussi les autres pays soient prises en considération en vue de parvenir à un accord. A cet égard, le Gouvernement libérien a pris note de la demande soviétique [A/4218], approuvée par le Bureau et l'Assemblée générale, tendant à inscrire les recommandations de M. Khrouchtchev à l'ordre du jour de la session. Nous estimons que ces recommandations offrent une base de discussion et devraient, tout comme d'autres propositions de désarmement formulées par d'autres pays, être bien accueillies, étudiées à fond et débattues.

79. Pour conclure, ma délégation espère sincèrement que, pour le plus grand bien de l'humanité, cette

quatorzième session de l'Assemblée générale aboutira à des décisions et à un accord sur les problèmes qui se posent à nous.

80. M. PALAMARTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) [traduit du russe]: Si nous essayons de jeter un regard en arrière sur la période qui s'est écoulée depuis la treizième session de l'Assemblée générale, nous en remarquerons nécessairement un trait caractéristique très encourageant. En se fondant sur une analyse rigoureuse des événements, on peut affirmer avec certitude que sur l'océan de la vie internationale, agité, battu des vents et couvert des nuages sombres de la "guerre froide", un courant chaud se fait déjà sentir. De jour en jour, il se fait plus fort et influe sur le climat international en l'améliorant radicalement. Les peuples espèrent de plus en plus que la paix peut être maintenue et qu'une guerre nucléaire dévastatrice peut enfin être épargnée à la société humaine.

81. Bien entendu, de nombreux problèmes restent à résoudre. Cependant, il y a tout lieu de penser que l'idée qu'une guerre mondiale est inadmissible — je souligne ce mot: inadmissible — s'enracine toujours plus profondément dans la conscience des peuples et de leurs gouvernements. Nous voyons se développer vigoureusement les forces favorables à la paix et à la coopération internationale.

82. L'idée qu'une guerre est inadmissible a trouvé son expression dans le communiqué publié après les rencontres de M. Khrouchtchev et de M. Eisenhower. Permettez-moi d'en citer un passage: "Le Président du Conseil des ministres de l'URSS et le Président des Etats-Unis sont convenus que toutes les questions internationales en suspens doivent être résolues non par un recours à la force mais par des moyens pacifiques, par voie de négociation."

83. Il serait difficile, presque impossible, de surestimer la signification profonde de cet accord du point de vue du développement et du renforcement de la coopération internationale. Il s'attaque à la racine de la politique néfaste et insensée de la "position de force" et prépare la voie au règlement des différends à partir d'une "position de bonne volonté". Par conséquent, cet accord facilite la mise au pas des milieux militaristes qui, dans certains pays, trament des plans dangereux pour déclencher de nouvelles guerres. L'échange de visites entre le chef du Gouvernement de l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, et le Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, apparaît à juste titre aux peuples comme le début prometteur du retour à des relations normales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Nous éprouvons une sincère satisfaction en constatant que l'Assemblée générale paraît unanime à attribuer à cet échange de visites une valeur positive. C'est ainsi par exemple que le représentant de la Colombie a exprimé sa satisfaction au sujet de la rencontre des dirigeants des deux grandes puissances du monde, l'URSS et les Etats-Unis, et que le représentant du Danemark a déclaré que ces rencontres pouvaient marquer le début d'une ère nouvelle dans les relations internationales. Se sont associés à eux, sous une forme ou sous une autre, les représentants de la Belgique, de l'Arabie Saoudite, de la Norvège, de l'Iran, de la Yougoslavie, du Japon, de la Jordanie, de la Birmanie et d'autres encore.

84. On peut déjà affirmer qu'il n'y a pas de région du globe où l'importance capitale de l'échange de visites entre M. Khrouchtchev et M. Eisenhower ne soit appré-

ciée à sa juste valeur et où l'on n'exprime à ce sujet l'espoir sérieux et, je le souligne, fondé, de voir s'inaugurer une nouvelle étape dans le développement de relations normales entre les Etats. L'échange de visites dépasse sans aucun doute le cadre des simples relations mutuelles entre l'URSS et les Etats-Unis. Tous les peuples et tous les Etats en profiteront, quel que soit leur régime social et politique ou l'étendue de leur territoire. Cela signifie que l'action de l'Organisation des Nations Unies elle-même, qui représente le monde dans toute la diversité de son évolution, acquerra une orientation et une efficacité conformes à la Charte, puisque les Etats Membres pourront employer leurs efforts, non pas à gagner des batailles de propagande ou des votes, mais à parvenir à des décisions unanimes dans l'intérêt de ce qu'il y a de plus précieux sur terre: la paix pour l'humanité.

85. Nous savons qu'avant le voyage de M. Khrouchtchev aux Etats-Unis, on a formulé maints pronostics pessimistes et exprimé des craintes imaginaires. L'imagination débridée de certains hommes politiques est allée si loin qu'ils voyaient leur pays écrasé sous les roues d'un accord soviéto-américain. Il est clair aujourd'hui que ces lugubres prédictions étaient dénuées de tout fondement.

86. Le Gouvernement de la RSS d'Ukraine estime pour sa part que le rapprochement qui s'ébauche entre les Etats-Unis et l'Union soviétique représente un sérieux pas en avant vers le renforcement de la paix internationale. Le Gouvernement ukrainien est intervenu à maintes reprises pour défendre ardemment l'idée d'un règlement des différends par voie de négociation, ce qui, soit dit en passant, a été relevé par M. Macmillan lors de sa visite en Ukraine au printemps dernier.

87. Il est de fait que l'atmosphère internationale a nettement tendance à s'assainir. Cependant, nous ne pouvons considérer avec indifférence, je dirais même avec insouciance, les tendances contraires qui se font jour dans les relations internationales. Je veux parler de ce phénomène actuel contraire à la nature qu'est la "guerre froide".

88. Subjectivement et objectivement, la guerre froide, dans toutes ses manifestations, conduit à l'intensification de la tension internationale. Elle sape les fondations de la paix du monde et, par ses sinistres méthodes, mène au déclenchement d'une véritable "guerre chaude" dont les conséquences catastrophiques pour l'humanité sont difficiles à prévoir. Elle apparaît à notre époque comme un terrible fléau pour tous les peuples, grands et petits.

89. A ce propos, nous voudrions souligner un point qui nous semble essentiel. La guerre froide touche directement ou indirectement tous les pays du monde, et notamment les pays insuffisamment développés du point de vue économique, laissant partout sa trace. Dans l'atmosphère de la guerre froide, les pays occidentaux regardent les besoins des pays sous-développés et ceux des petites nations à travers le prisme des pactes militaires et évaluent avant tout ces besoins du point de vue de leurs plans stratégiques, au mépris des intérêts véritables et vitaux de ces pays.

90. Les événements de ces dernières années démontrent éloquemment que la politique de guerre froide, dans des conditions de tension internationale, prive les peuples de la perspective d'un développement démocratique, elle aggrave à l'extrême la situa-



tion politique intérieure de nombreux pays, elle provoque des situations de conflit très dangereuses qui, dans d'autres conditions, ne se seraient pas produites ou auraient été éliminées par des voies pacifiques normales. De nombreux représentants ici présents de l'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie pourraient certainement donner des exemples probants à l'appui de ce que je viens de dire.

91. On nous dit souvent que les Etats-Unis soutiennent toujours et partout la thèse d'une évolution pacifique du monde. Mais s'il en est ainsi, l'Organisation des Nations Unies est en droit d'escompter non seulement que les hommes d'Etat américains qui ont la responsabilité des affaires extérieures condamnent résolument cette politique de guerre froide sous toutes ses formes, mais aussi qu'ils y renonceront.

92. Il convient de rappeler qu'aux Etats-Unis, précisément, les avocats de la guerre froide font assez de bruit. Ils essaient de convaincre les Américains — mais finalement il est douteux qu'ils se convainquent eux-mêmes — que la guerre froide n'est pas un mal mais un bien. Il n'y a pas longtemps, un sénateur, M. Byrd si je ne me trompe, a déclaré — et je cite le compte rendu des débats du Congrès des Etats-Unis du 1er mai 1959: "Le seul moyen de prévenir une troisième guerre mondiale est de mener une guerre froide incessante et impitoyable." N'est-ce pas là une déclaration franche et éloquente? On nous propose de jeter des allumettes enflammées dans un tonneau d'essence et on essaie de prouver que l'on peut ainsi prévenir l'incendie... Malheureusement, la déclaration irréfléchie de M. Byrd répondait au goût de ses collègues du Sénat.

93. On ne saurait non plus passer sous silence les actes des Etats-Unis visant à attiser l'hostilité entre les peuples, ce qui est un des objectifs de la guerre froide. Je pense à un acte aussi flagrant et aussi hostile de la part des milieux américains influents que l'adoption par le Congrès des Etats-Unis de la célèbre résolution demandant la "libération" des pays dits "asservis", notamment de l'Ukraine. Les auteurs de la résolution créent d'un trait de plume de nouvelles entités géographiques sur la carte de l'URSS et les font ensuite figurer sur la liste des pays à "libérer". Ils ne peuvent cependant pas prétendre à l'originalité. Quiconque connaît tant soit peu l'histoire ne peut ignorer que la chancellerie d'Alfred Rosenberg imaginait aussi des mythes semblables, établissant des plans délirants pour le démembrement de l'Union soviétique et l'asservissement de ses peuples. Ainsi, il ne s'agit pas seulement d'une simple manifestation de cette extraordinaire et aveuglante ignorance dont parlait un jour Mark Twain, mais aussi, apparemment, d'une parenté spirituelle entre les auteurs de cette résolution et les idéologues du fascisme allemand. Selon nous, il n'est absolument pas sérieux et il est indigne du Parlement d'un pays comme les Etats-Unis de se laisser mener par des charlatans fossilisés de la politique qui, récemment encore, aidaient les nazis à exterminer les populations pacifiques d'Ukraine, de Biélorussie, de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie.

94. Je ne puis m'empêcher de rappeler aux distingués sénateurs à la mémoire courte, ainsi qu'à ceux de leurs conseillers qui sont des traîtres à leurs pays, que le peuple ukrainien a connu deux fois la joie d'être libéré: au moment de la grande révolution socialiste d'Octobre et lorsque les hordes fascistes ont été chassées de sa terre natale. Le peuple ukrainien est libre et sa liberté

est garantie par la Constitution de la République socialiste soviétique d'Ukraine et par la Constitution de l'URSS. Nous conseillons à messieurs les "libérateurs" de bien se mettre cela dans la tête.

95. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies, qui incarne l'idée de la coopération pacifique entre Etats aux régimes sociaux et politiques différents, a le devoir de s'opposer à toute tentative visant à ranimer la guerre froide. A plus forte raison, nous ne devons pas tolérer que la quatorzième session de l'Assemblée générale de l'ONU soit transformée en une sorte de barrière faisant obstacle à la circulation des courants tièdes qui traversent la politique internationale.

96. Qu'il me soit permis de demander en toute franchise quelles considérations inspirent ceux qui poussent l'Assemblée générale à examiner la prétendue question du Tibet. On pourrait évidemment répondre: le souci des droits de l'homme. Mais c'est précisément de ce souci que procède la politique nationale du Gouvernement de la République populaire de Chine lorsqu'il transforme le Tibet et aide les Tibétains à sortir des sombres cachots du servage et à jouir de tous les droits dont ne peuvent que rêver les populations de certaines régions d'Asie, d'Afrique et du Pacifique. Les partisans de l'examen de la prétendue question du Tibet ne se soucient guère en réalité des droits de l'homme; leur seul désir est de payer tribut à une époque révolue où l'Assemblée générale était utilisée pour servir la politique étrangère de certains Etats et où son autorité servait à cimenter la politique de la guerre froide.

97. De même, on peut regretter vivement que ces mêmes motifs aient inspiré la décision, adoptée à une faible majorité de pure forme, qui rend impossible le règlement de la question de la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Cela ne fait que confirmer que l'Organisation n'est pas encore à même d'apprécier à sa juste valeur la situation réelle et d'agir dans les intérêts de la véritable majorité des peuples et qu'elle n'a pas beaucoup fait pour renforcer son autorité. Il ne faut pas se bercer d'illusions et penser qu'à l'aide d'une majorité de pure forme on peut escamoter la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Les illusions se dissipent comme le brouillard au lever du soleil, mais la question de la représentation de la Chine gardera son caractère d'actualité aussi longtemps qu'elle n'aura pas été définitivement réglée à l'Organisation des Nations Unies.

98. Quelques mots maintenant au sujet du problème allemand. Le peuple ukrainien, dont la terre a été plus d'une fois dans l'histoire incluse par les militaristes — et pas seulement par les militaristes allemands — dans la notion de l'espace vital allemand, est tout aussi intéressé que les autres peuples au règlement équitable de la question allemande. Notre peuple, qui, deux fois en l'espace d'une génération, a connu l'invasion des armées allemandes et qui a subi de lourdes pertes humaines par suite du brigandage hitlérien, ne peut que soutenir, et soutient en fait de tout son cœur, les efforts du Gouvernement soviétique qui, si on les juge avec objectivité et sans idée préconçue, n'ont qu'un seul but: empêcher toute possibilité de renaissance d'une Allemagne militariste et agressive qui serait une menace constante pour ses voisins et pour le monde entier.

99. Le militarisme de l'Allemagne occidentale devient de nouveau l'élément de force dominant de l'Europe occidentale et n'attend que le moment où il lui sera permis d'utiliser les types les plus destructeurs de l'armement moderne.

100. Afin de recréer le fameux "esprit guerrier de la nation", on publie en Allemagne occidentale un grand nombre de livres et de revues qui font l'éloge d'Hitler et prêchent l'esprit de revanche et la théorie de l'espace vital, tandis que la jeunesse de l'Allemagne occidentale vit, en mettant les choses au mieux, dans l'ignorance des crimes monstrueux du nazisme. Un des tortionnaires du peuple ukrainien, aujourd'hui ministre du gouvernement de Bonn, Theodor Oberländer, enseigne aux jeunes Allemands la leçon suivante à laquelle il convient de prêter l'oreille: "Là-bas, en Russie, des terres nous attendent. Là-bas, nous pourrions prendre racine... Il nous faut donc élever une génération ayant des aptitudes de colonisateur." En Allemagne occidentale, certains pensent déjà qu'ils réussiront un jour à démembrer et à asservir l'Ukraine.

101. L'ancien secrétaire aux finances des Etats-Unis, M. Morgenthau, avait très justement souligné le rôle des monopoles allemands qui ont constitué la base matérielle dont le fascisme s'est servi pour la réalisation de ses plans délirants. "Hitler, écrivait Morgenthau, n'aurait jamais été qu'un personnage grotesque s'il n'y avait eu Krupp, Thyssen et Guggenberg. Seule l'industrie lourde a permis à cet homme appelé à jouer un rôle travesti dans un vaudeville de devenir le héros d'une tragédie wagnérienne."

102. Aujourd'hui, on redouble de nouveau d'efforts pour que les projets criminels des revanchards d'Allemagne occidentale puissent trouver le plus tôt possible la base matérielle nécessaire à leur réalisation. Mais que ceux qui caressent le rêve d'utiliser le militarisme allemand pour déclencher une nouvelle guerre n'oublient pas les enseignements d'un passé récent. Lors de la dernière guerre, le peuple ukrainien a montré qu'aux côtés des autres peuples de l'Union soviétique il sait se défendre, défendre ses destinées et son droit de vivre comme il l'entend, avec les peuples frères de l'URSS.

103. Aucun peuple, pas plus que les peuples de l'Union soviétique, n'a le droit de fermer les yeux sur le fait qu'aujourd'hui l'esprit d'aventure, auquel vient s'ajouter l'esprit revanchard, risque de déclencher une guerre générale avec ses terribles conséquences pour tous. C'est pourquoi le peuple ukrainien et son gouvernement appuient sans réserve les propositions de l'URSS qui visent à faire disparaître les séquelles de la guerre en Allemagne.

104. Bien que l'histoire de l'humanité soit pleine d'exemples de luttes sanglantes, la guerre est en soi étrangère à la nature humaine; c'est un phénomène contraire à la nature qui ne constitue nullement un trait permanent du genre humain. L'idée de faire régner la paix sur terre est née bien avant que Platon n'ait conçu sa fédération idéale d'Etats qui régleraient leurs différends sans recourir aux armes.

105. Comme on le sait, la première tentative réelle pour prévenir la guerre remonte à la création de la Société des Nations. Malheureusement, cette tentative s'est révélée vaine et, en fin de compte, tragique. Si les plans de désarmement soviétiques avaient été adoptés, il est fort douteux qu'une nouvelle guerre

mondiale aurait été déclenchée. Mais la tragédie de l'humanité a été en même temps pleine d'enseignement. Elle a prouvé — il est vrai de la manière la plus cruelle en même temps que la plus convaincante — que l'Union soviétique avait raison lorsque, il y a plus de 30 ans, elle a proposé le désarmement complet, et que les puissances occidentales ont eu tragiquement tort de tourner en ridicule et de rejeter les propositions soviétiques à la Société des Nations.

106. A notre époque où l'homme est maître des forces les plus puissantes de la nature, où il dompte l'atome, où il envoie une fusée dans la Lune, où il crée de nouvelles planètes et où il sort des limites terrestres, explorateur audacieux de l'univers, à notre époque vraiment sublime, l'homme est de taille à résoudre un problème aussi grandiose, aussi vital que l'élimination à tout jamais de la guerre, ce destructeur impitoyable des réalisations du génie humain. Non seulement la question de mettre fin à la guerre est prête à être réglée, mais elle est devenue inéluctable par suite de la mise au point de forces de destruction si puissantes que, si elles étaient utilisées, elles risqueraient de précipiter l'humanité au bord de la catastrophe. Il s'est créé une situation entièrement nouvelle et, cela va de soi, il faut des critères entièrement nouveaux pour évaluer les propositions formulées dans le domaine du désarmement.

107. Les Etats consacrent des ressources matérielles colossales et des moyens techniques énormes à une course aux armements absurde, menaçant de destruction l'homme et son œuvre. Comme on l'a souvent répété à cette tribune, des centaines de millions d'hommes se trouvent écartés de toute activité créatrice utile. On a calculé que si l'on affectait la totalité des dépenses militaires à la production, il serait possible, en une dizaine d'années, de créer de toutes pièces un Etat moderne, avec des villes et des parcs, où plus de 100 millions d'habitants seraient assurés d'un niveau de vie élevé.

108. Dans ces conditions, la proposition que le Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Khrouchtchev, a faite à l'Assemblée générale, à sa présente session [799<sup>ème</sup> séance], en vue d'un désarmement général et complet de tous les Etats dans un délai de quatre ans, constitue une contribution remarquable à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Cette proposition procède de l'idéal que poursuit l'humanité, tout en n'étant nullement utopique ou stérile.

109. La mise en œuvre du projet soviétique supprimerait tous les obstacles qui se sont dressés jusqu'à présent lors de l'examen de la question d'un désarmement partiel et elle ouvrirait la voie à un contrôle vraiment universel et complet. L'organe international de contrôle qui serait établi en application de cette proposition, avec la participation de tous les Etats, devra exercer un contrôle réel dont la portée correspondra aux divers degrés d'un désarmement par étapes. Le désarmement général assurera la complète sécurité de tous les Etats et rendra impossible tout conflit armé entre les peuples.

110. La délégation ukrainienne s'inquiète cependant, je l'avoue en toute franchise, des tentatives que l'on poursuit assez activement en vue de sous-estimer les propositions de désarmement soviétiques. Entre autres arguments avancés contre l'idée d'un désarmement général et complet, on a même affirmé que les

propositions soviétiques doivent être rejetées parce qu'elles ne garantissent pas que les hommes s'arrêteront de se battre lorsqu'ils n'auront plus pour armes que des couteaux et des bâtons. Ces considérations procèdent d'une philosophie fort douteuse, à notre avis, d'une philosophie selon laquelle l'humanité serait toujours portée à l'hostilité et à la guerre, et en serait restée au stade de la barbarie dans son attitude à l'égard de la guerre.

111. Nous ne saurions évidemment souscrire à ces prétendus arguments. L'idée que l'homme ne peut s'empêcher de faire la guerre, que les peuples doivent nécessairement en venir aux mains même s'ils n'ont pour toute arme que des couteaux de table inoffensifs, en aurait peut-être imposé, pardonnez ma franchise, au Moyen Age, lorsque les forces de l'obscurantisme pesaient sur la civilisation européenne et que la Renaissance n'avait pas encore annoncé la vigoureuse irruption des idées de l'humanisme. Mais aujourd'hui, au milieu du XXème siècle, on ne peut nous convaincre que l'homme de l'époque atomique et des voyages interplanétaires ne diffère en rien de l'homme préhistorique armé d'un gourdin et que les instincts ataviques sont plus puissants que l'esprit du créateur de la civilisation moderne. La philosophie humaniste de notre époque parle un tout autre langage. Prenant la parole le 16 mai dernier au Kremlin, M. Khrouchtchev a déclaré :

"L'homme n'a pas été fait pour détruire son semblable. De par sa nature, de par ses qualités spirituelles, le désir de tuer son semblable lui est étranger."

112. D'autres affirment qu'il ne faut pas prendre au sérieux l'idée d'un désarmement général et complet parce qu'elle n'est pas nouvelle et qu'elle n'est que la répétition des propositions que l'Union soviétique avait présentées à la Société des Nations. Au stade actuel, nous ne voudrions pas nous arrêter sur les différences qui existent entre les dernières propositions de l'Union soviétique et ses propositions antérieures, ni sur les différences qui existent entre la situation historique actuelle et celle d'il y a 30 ans. Mais la question du désarmement général et complet a toujours été, est et continuera d'être nouvelle, c'est-à-dire actuelle et vivante, tant que l'humanité ne l'aura pas entièrement résolue. L'essentiel est de savoir si nous pouvons, en toute objectivité comme il se doit, poser et régler le problème du désarmement général et complet, sans parler de la mise en œuvre des mesures partielles qui sont également prévues dans la déclaration du Gouvernement soviétique. A notre avis, la réponse est affirmative.

113. Il y a deux ans, l'Assemblée générale a adopté, on le sait, une résolution invitant les Etats à respecter et à observer les principes de la coexistence pacifique [résolution 1236 (XII)]. La coexistence pacifique dans une atmosphère de course aux armements effrénée équivaut en fait à une coexistence armée, qui s'accompagne du risque d'une violation des principes de paix dans l'une ou l'autre des régions du monde. Si l'on procédait à un désarmement général et complet, la coexistence pacifique représenterait le bien suprême vers lequel tendent les pensées profondes de l'humanité entière.

114. Pour conclure, je voudrais assurer l'Assemblée générale que la délégation ukrainienne fera tout son possible pour coopérer avec les autres délégations,

dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, afin que l'Assemblée s'acquitte à la présente session de sa tâche.

115. M. PANYÁ (Laos): La délégation du Laos est heureuse de renouveler à M. Belaúnde ses chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée. Mon pays se réjouit hautement de voir cette éminente charge confiée à une personnalité dont les qualités exceptionnelles sont reconnues par cet imposant aréopage et dont la vie publique n'a été qu'une longue consécration à la défense des plus nobles idéaux. Nous savons tous qu'il a œuvré dans notre organisation depuis le jour de sa fondation. Bien plus, auparavant, la Société des Nations le comptait déjà dans ses rangs. Son expérience des choses et des gens, de notre organisation et de son fonctionnement, est donc sans pareille. Sa compétence, jointe à des aptitudes personnelles et à des qualités rares, fait de lui, aujourd'hui, la personnalité la plus qualifiée pour occuper la place d'honneur de notre organisation. Son élection à l'unanimité est un éclatant hommage rendu à la fois à son noble pays, aux pays de l'Amérique latine, et à lui-même, dont l'activité a été entièrement consacrée à la cause internationale et à l'entente entre les peuples. Nous sommes convaincus que, sous sa présidence, l'Assemblée pourra inscrire à son actif pendant sa quatorzième session de nouvelles réalisations conformes aux buts de notre organisation.

116. La délégation du Laos s'associe également à l'hommage qui a été rendu, du haut de cette tribune, au Premier Ministre de Ceylan dont la mort tragique a plongé son peuple dans la tristesse et le deuil. La circonstance dans laquelle a été perpétré le crime a provoqué un sentiment unanime d'indignation dans tout le pays lao. Pratiquant le bouddhisme du Petit Véhicule, dont le berceau est à Ceylan et que nous appelons Lanka, le peuple laotien communique de tout cœur avec le peuple ceylanais dans l'épreuve qu'il traverse.

117. Il est d'usage qu'à l'occasion de l'Assemblée générale, nous jetions un regard en arrière afin de mesurer le chemin parcouru dans l'espace d'une année. Cette opération, bien que coutumière, n'en est pas moins importante. Il est nécessaire de faire le point pour savoir où nous en sommes dans la poursuite de nos idéaux. Chaque obstacle franchi, chaque objectif atteint est un encouragement pour les efforts ultérieurs. Toute défaillance, lacune ou insuffisance doit être signalée afin d'y porter remède. Les méthodes habituelles peuvent être en défaut dans certaines situations; ce sera le moment d'envisager de nouvelles techniques. Enfin, il importe de s'assurer si toute cette activité s'est bien exercée dans le cadre qui lui est assigné, conformément aux buts proclamés de notre organisation.

118. Mon gouvernement, en ce qui le concerne, se plaît à constater le bilan positif de cette année et cette constatation renforce sa confiance non seulement dans le rôle de conciliation et de médiation de l'Organisation des Nations Unies, mais également dans son œuvre économique et humanitaire tels l'aide aux pays sous-développés et les secours aux populations déshéritées.

119. Parmi les réalisations de l'année passée, il faudrait tout d'abord citer l'heureuse intervention de l'Organisation dans le Moyen-Orient qui a permis d'éviter des actes irréparables et d'instituer un climat propice à la détente, à la paix et à la tranquillité dans une région réputée pour son extrême sensibilité aux contingences politiques.



120. Le Fonds spécial des Nations Unies, dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, a accompli, par l'intermédiaire des institutions spécialisées, une tâche importante dans tous les domaines du développement économique et social et permis notamment l'amélioration de la santé publique, de l'agriculture, de la technique. Il est permis d'espérer que, devant ces résultats éclatants, l'unanimité sera facilement réalisée en vue de l'augmentation des contributions à ce fonds.

121. De son côté, l'aide aux réfugiés qui n'avait d'ailleurs jamais été négligée depuis les premiers jours du fonctionnement de notre organisation a reçu une impulsion aussi subite qu'inespérée. Devant l'immensité du problème et son acuité grandissante, les moyens habituels s'avéraient insuffisants. La conscience collective a été ébranlée, et il est exact de dire que chacun se sent gêné, au milieu de la liberté, de la sécurité et du confort dont il jouit, en face de la situation injuste, du sort pitoyable de millions d'hommes dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ont autant de droits que les autres au partage des biens de cette terre. L'Année mondiale du réfugié a donc été instituée, dont les résultats seront sans nul doute à la mesure des efforts fournis. C'est de tout cœur que mon gouvernement et mon pays se sont associés à cette acte de solidarité universelle, mais je ne voudrais pas manquer de rendre hommage à la nation qui, en ayant conçu le projet et l'ayant présenté à l'Assemblée générale, l'a fait adopter à une large majorité. Je veux parler du Royaume-Uni.

122. Toutes ces réalisations peuvent être inscrites à l'actif de notre organisation, mais il serait impardonnable de ne pas associer à ces réussites la personne du Secrétaire général dont l'inlassable activité doit commander le respect et la gratitude de tous. Grâce à lui, à ses nobles qualités humaines, à sa haute culture, sa compétence et son dévouement, les décisions des Nations Unies sont traduites en actes et en résultats concrets. Qu'il agisse en tant que Secrétaire général ou en son nom personnel, son action a toujours eu une influence heureuse. Sa dernière visite à un certain nombre de capitales des Etats Membres en est la meilleure illustration. Mon pays est heureux de lui rendre ici un hommage public.

123. Certes, nous pouvons éprouver une satisfaction justifiée en ce qui concerne l'actif, mais l'autre côté du bilan n'en est pas moins inquiétant. De grands problèmes restent à résoudre et, malgré le temps et les efforts fournis, aucun résultat appréciable n'a pu être enregistré jusqu'ici. En tête de liste figure le problème du désarmement et de l'arrêt des expériences nucléaires et thermonucléaires. Depuis quelques mois, les bonds prodigieux de la science ne cessent de soulever l'émerveillement du monde. Il est paradoxal de constater qu'au lieu de la joie ou de l'allégresse, ce sont plutôt la crainte et la peur qu'ont suscitées la démonstration éclatante des satellites artificiels et le prodige des fusées lunaires. Depuis l'ouverture de la quatorzième session, de nombreux projets de désarmement ont été exposés devant l'Assemblée. Un point nouveau relatif au désarmement complet vient même d'être ajouté à l'ordre du jour. Espérons que ces prémices ainsi que la rencontre des chefs de gouvernement des deux principales puissances atomiques clarifieront et assainiront le climat actuel de méfiance afin de préparer la voie à une meilleure compréhension réciproque. Autrement

la perspective offerte au monde serait bien sombre et l'on assisterait au paradoxe dont je viens de parler — paradoxe qui conduirait jusqu'à l'absurdité — celui de voir des doctrines et des techniques conçues pour le bien-être de l'humanité conduire celle-ci à sa perte.

124. Par ailleurs, un certain nombre de décisions de l'Assemblée sont restées lettre morte à cause du refus de collaboration des nations intéressées. A cet égard, l'opinion mondiale, la conscience universelle ne cessent d'être alarmées tant que sir Leslie Munro n'aura pas la possibilité d'accomplir la mission que les Nations Unies lui avaient confiée. Fait plus grave, la violation des droits politiques et individuels du peuple hongrois, parce qu'elle n'a pas été redressée, a engendré, toujours de la part d'un pays totalitaire, d'autres manquements au respect de la personne humaine et à l'esprit de notre Charte. Des confins de l'Asie, du Tibet exactement, nous parvenons des échos qui ont endeuillé le reste du monde. En dépit des accords solennels, le peuple tibétain a vu tous ses droits anéantis, son entité abolie. Il est aujourd'hui sans défense. Son chef n'a eu la vie sauve que grâce à des circonstances providentielles.

125. Devant ce crime caractérisé, perpétré à l'encontre des droits de l'homme et d'un peuple, inspiré par une idéologie qui fait table rase de toutes les valeurs qui constituent le fondement de l'humanité, les Nations Unies ont le devoir sacré d'intervenir. Et j'espère qu'elles le feront dans le plus bref délai, car chaque jour qui passe rend plus intolérables les souffrances du peuple tibétain.

126. Faisant suite à cette énumération, j'en viens maintenant à l'agression dont mon pays est la victime. Cette agression est la résultante d'un plan mûrement établi qui ne visait à rien de moins qu'à supprimer l'existence de mon peuple et de mon pays. Aussi, pour me permettre d'exposer le problème à l'Assemblée avec toute la clarté désirable, je vous demande de m'autoriser à me reporter à quelques années en arrière.

127. En 1954, les accords de Genève ont mis un terme à la longue guerre d'Indochine que le Laos n'avait pas provoquée mais dont il recevait le lourd héritage. En ce qui concerne le Laos, les stipulations contenues dans ces accords étaient de deux sortes. Il y avait des clauses militaires et des clauses politiques.

128. Les clauses militaires prévoyaient le retrait des troupes étrangères, c'est-à-dire du corps expéditionnaire français, d'une part, et des troupes de la République démocratique du Viet-Nam, d'autre part, et, ensuite, le regroupement des unités combattantes du Pathet-Lao dans les deux provinces de Phong-saly et de Sam-neua en attendant leur intégration.

129. En ce qui concerne les clauses politiques, il y avait le rétablissement de l'administration royale dans les provinces de Phong-saly et de Sam-neua où la République démocratique du Viet-Nam avait aidé les unités combattantes du Pathet-Lao à organiser une administration de son genre, après avoir bousculé, à la faveur du cessez-le-feu, les forces gouvernementales qui s'y trouvaient encore à la date de la signature des accords.

130. Enfin réintégration dans la communauté nationale des ressortissants laotiens qui n'étaient pas du côté des forces royales pendant les hostilités et que l'on a appelés les unités combattantes dites du Pathet-Lao.



131. Tels étaient les éléments essentiels du problème à résoudre. Pour y parvenir, six mois auraient suffi entre interlocuteurs de bonne foi. Il a fallu plus de trois ans durant lesquels le Gouvernement royal a été jusqu'à la limite de la patience, de l'indulgence, acceptant toutes les demandes et octroyant toutes les concessions, refusant jusqu'à la dernière minute de traiter les Pathet-Lao autrement que comme les enfants du pays, nourrissant jusqu'au dernier moment l'espoir de les voir enfin instruits de leurs erreurs passées et disposés à coopérer avec le Gouvernement royal à l'œuvre de redressement national. Les accords de Vien-tiane signés le 12 novembre 1957 furent l'œuvre de la patience, de la bonne volonté et du pardon du Gouvernement royal. Ils prévoyaient:

a) La remise de l'administration des provinces de Phong-saly et de Sam-neua au Gouvernement royal, ce qui eut lieu solennellement le 18 novembre 1957;

b) L'inclusion dans le Gouvernement royal de deux membres du Pathet-Lao, ce qui eut lieu le 18 novembre également;

c) L'organisation d'élections, ce qui fut fait le 4 mai 1958;

d) L'intégration dans l'armée nationale d'un contingent de 1.500 hommes de l'ancien Pathet-Lao et la livraison au Gouvernement royal de tout le matériel de guerre;

e) Enfin la fixation au 19 janvier 1958 de la date ultime des délais d'application de ces mesures.

132. Les accords de Vien-tiane avaient incontestablement apporté une détente. La Commission internationale de surveillance et de contrôle, organisme institué par la Conférence de Genève de 1954, voyant ainsi sa présence désormais sans objet, considérant sa tâche terminée, se retira du Laos au mois de juillet 1958. Avec le retour du calme et de la sécurité, la population rassurée se remit au travail.

133. Hélas! cela ne devait pas durer longtemps. Tout recommença au mois de mai 1959 lorsque le 2ème bataillon Pathet-Lao, au lieu de se faire intégrer dans l'armée nationale comme convenu, choisit délibérément le chemin de la rébellion et de la fuite. Appuyé en force par les éléments du Vietminh, c'est-à-dire de la République démocratique du Viet-Nam, il revint par la suite s'attaquer aux forces nationales en créant une situation telle que mon gouvernement a été obligé d'en saisir l'Organisation des Nations Unies et de solliciter son intervention pour mettre un terme à une agression caractérisée.

134. Des accusations ont été portées par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam contre le Gouvernement du Laos. Elles ne reposent sur aucun fondement. En même temps qu'elle donnait son appui au Pathet-Lao, la République démocratique du Viet-Nam lançait contre le Laos des accusations aussi virulentes que fantaisistes. Naturellement ses amis et ses alliés communistes se sont empressés d'emboîter le pas. Avec tous les moyens dont leur arsenal de propagande est richement pourvu, ils ont accusé le Laos d'avoir violé les accords de Genève, les accords d'intégration de Vien-tiane, d'avoir maltraité les anciens Pathet-Lao et transformé son territoire en tremplin d'agression.

135. Je voudrais brièvement, mais de la façon la plus solennelle, apporter ici un démenti à ces allégations. Auparavant, permettez-moi une petite remarque. Du

fait que la République démocratique du Viet-Nam s'institue le porte-parole attitré des rebelles laotiens, du fait qu'elle prétend indiquer au Gouvernement royal les décisions internes à prendre et la conduite internationale à suivre, ces faits ne constituent-ils pas une preuve suffisante d'ingérence?

136. Le Laos n'a pas violé les accords de Genève. Le 11 février dernier le chef du Gouvernement laotien, S. E. Phoui Sananikone, a déclaré que le Laos avait rempli les obligations que lui imposaient les accords de Genève. En effet, la phase militaire est passée. En ce qui concerne les clauses politiques, seuls subsistaient quelques petits détails dont le règlement d'ailleurs était virtuellement achevé dans un bref délai. La Commission internationale de surveillance et de contrôle l'a bien reconnu en se retirant. La République démocratique du Viet-Nam s'est saisie de cette déclaration pour en faire son cheval de bataille. D'après elle, le Gouvernement laotien a fait cette déclaration pour se dérober aux clauses contingentant ses forces armées et prohibant sa participation à un pacte ainsi que l'abandon de sa neutralité. Au nom du Gouvernement royal, je m'inscris en faux contre ces assertions.

137. Les accords de Genève prévoyaient le maintien au Laos, en vue de sa sécurité et de l'instruction de son armée, d'un contingent français de 3.500 hommes et 1.500 instructeurs stationnés dans deux bases. Aujourd'hui, malgré le danger, l'effectif est ramené à 300 hommes et 100 instructeurs. La deuxième base militaire française n'a jamais été installée.

138. Les accords de Genève permettent au Laos l'introduction d'une quantité d'armes et de matériel nécessaire par ses besoins de défense et de sécurité. A aucun moment cette quantité n'a dépassé les limites raisonnables. Le Laos n'a pas reçu d'armes stratégiques et ne peut constituer un danger pour ses voisins.

139. La République démocratique du Viet-Nam a encore accusé le Laos de se transformer en base militaire américaine. En fait, il y a depuis quelques mois 100 instructeurs américains au Laos. Ils y travaillent dans le cadre et sous la supervision de la mission militaire française. Leur venue, motivée par des considérations pratiques, était l'objet d'une négociation entre la France, les Etats-Unis et le Laos; leur nombre manifestement modeste ne peut alimenter l'inquiétude qu'essaie d'entretenir la République démocratique du Viet-Nam. Fort de sa sincérité et de sa loyauté, le Laos avait même annoncé plusieurs semaines à l'avance l'accord réalisé avec la France et les Etats-Unis.

140. Enfin, pour couper court à toute calomnie, le Gouvernement royal a publié le 17 février, ce qu'il n'avait pas jugé utile de faire la semaine précédente, un communiqué confirmant sa position qui est celle de la neutralité et de la non-participation à un pacte militaire. Cette clarification n'a pas, bien entendu, diminué l'ardeur agressive de la République démocratique du Viet-Nam, tant est exact le proverbe "Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre".

141. Le Gouvernement royal n'a pas violé les accords de Vien-tiane. Le chef des rebelles a écrit au Président de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Viet-Nam que le Gouvernement royal a fait preuve de discrimination envers les anciens Pathet-Lao. Il n'en est rien. Tous les témoins peuvent dire

que les anciens Pathet-Lao occupent actuellement, au même titre que les autres citoyens laotiens, différents postes ou situations dans les offices administratifs ou gouvernementaux. Seulement, avant leur admission régulière dans les différents cadres de l'administration, il a été procédé à certains examens auxquels participaient en même temps d'autres fonctionnaires, afin de se rendre compte de leur degré d'instruction et de leur compétence professionnelle. C'est une procédure normale dans le pays et je ne pense pas qu'il en soit autrement dans les pays civilisés.

142. Quant à l'incorporation des éléments militaires qui nous a valu les critiques les plus virulentes, voici la stricte vérité. Les accords prévoyaient, en premier lieu, l'intégration de 1.500 anciens Pathet-Lao; en deuxième lieu, que les normes de cette intégration devaient être celles utilisées dans l'armée nationale; et, en troisième lieu, que toute difficulté soulevée par cette intégration devait être tranchée par le Gouvernement royal.

143. Mille cinq cents hommes dans l'armée royale représentent deux bataillons dont 41 officiers, comprenant deux chefs de bataillon. Le Pathet-Lao demandait l'intégration de 112 officiers (correspondant à l'encadrement de six bataillons), dont trois colonels. Naturellement de telles prétentions ne pouvaient faciliter l'opération. Renouvelant ses gestes de paix et de conciliation, le Gouvernement royal accepta toutes les demandes. Les cadres devaient être désignés par le Commandement des forces de l'ancien Pathet-Lao. Ce dernier se refusant à le faire, le Gouvernement royal décida, en décembre 1958, de réintégrer un ancien Pathet-Lao comme colonel et de le charger de désigner, en collaboration avec l'état-major de l'armée royale, les autres cadres provenant du Pathet-Lao. Une ordonnance royale procédait à cette nomination en la personne du colonel Singkapo. Après avoir accepté l'offre gouvernementale, celui-ci refusa de se rendre à la cérémonie officielle prévue pour sa réintégration en indiquant la décision de son parti.

144. Décidé à en finir avec la question, le Gouvernement royal entreprit lui-même de désigner les cadres et de fixer au 11 mai 1959 la date de l'intégration. Le jour venu, le 2ème bataillon Pathet-Lao, cantonné dans la plaine des Jarres, refusa de se faire intégrer et prit le chemin de la frontière du Viet-Nam du Nord.

145. Le Gouvernement royal n'est pas coupable d'actes illégaux envers les anciens Pathet-Lao. La République démocratique du Viet-Nam nous dit par la voie de sa presse et de sa radio que, si les deux anciens ministres Pathet-Lao étaient réintégrés dans le cabinet gouvernemental, la crise au Laos prendrait automatiquement fin. Quelles paroles étranges de la part d'un pays qui se défend de s'immiscer dans les affaires d'autrui! Depuis le mois d'août 1958, la majorité de l'Assemblée nationale laotienne a porté au pouvoir une équipe qui ne comprend plus les partisans du Vietminh. Mais tout cela a eu lieu selon les règles parlementaires et démocratiques et j'ajoute que nous n'agissons pas comme ces pays qui se prétendent démocratiques et dont chaque acte est une atteinte à la démocratie.

146. J'ai longuement exposé l'absence de fondement des accusations faites contre mon pays et mon gouvernement. En réalité, la situation actuelle au Laos, qui a motivé l'envoi d'un sous-comité nommé par le Conseil de sécurité, est le fait d'une ingérence et d'une agression de la part de la République démocratique du

Viet-Nam. Car il y a, tout d'abord, collusion entre le Pathet-Lao et le Vietminh; cette collusion a des racines lointaines. Le Pathet-Lao était issu du mouvement Lao-Issara fondé en 1945, au cours des événements d'Extrême-Orient, pour s'opposer au retour d'un régime de protectorat et de dépendance. L'objectif ayant été atteint par le gouvernement resté à Vientiane, le parti Lao-Issara, qui vivait en exil en Thaïlande, fut dissous en 1950 et ses membres rejoignirent les différentes formations restées au Laos. La plupart des dirigeants et responsables actuels du Laos appartenaient à ce mouvement. Seuls refusèrent de le faire une poignée d'hommes dont le but n'était pas de lutter pour l'indépendance nationale. Certains étaient coupables de délits de droit commun et craignaient, sans raison d'ailleurs, d'avoir à répondre devant la justice; ils rejoignirent les rangs vietminh dans la campagne d'Indochine pour revenir en 1954 nantis de toute l'influence que leur procurait la victoire vietminh. Par leurs actes, nous avons clairement constaté que leur but final était la communisation du Laos.

147. Dans ce contexte, il est facile d'apprécier chacun de leurs gestes. Ce n'est pas sans raison qu'ils cherchaient à prolonger à l'infini les négociations de réunification et de réintégration, car, en se retirant pour se regrouper à Sam-neua et à Phong-saly, le Pathet-Lao et le Vietminh avaient emmené de force les jeunes gens des villages qu'ils traversaient; ils attendaient le retour de ces jeunes gens éduqués à Hanoï et à Pékin, dans la discipline qu'il est inutile de nommer, avant de se lancer dans leurs opérations rituelles de noyautage et de subversion. On comprend alors pourquoi le Pathet-Lao avait tenu à rencontrer les représentants du Gouvernement royal à Rangoon: c'est le chemin le moins court pour régler des affaires internes.

148. Ce n'était pas parce qu'il était mécontent des conditions gouvernementales que le 2ème bataillon s'était enfui. Le Pathet-Lao n'avait jamais voulu cette intégration, car elle le priverait du soutien militaire pour accomplir son plan machiavélique. C'était pour poursuivre ce plan qu'il avait installé des dépôts d'armes dans la forêt et remis au Gouvernement royal un nombre d'armes qui ne correspondait pas au chiffre avancé et pour la plupart en mauvais état. Depuis le mois de novembre 1957, date de la remise du matériel de guerre, en application des accords de Vientiane, le Gouvernement royal a récupéré 4.000 armes cachées, grâce à la coopération de la population qui a été soustraite aux exactions du Pathet-Lao.

149. Il y a quelques jours, je citais un exemple de la collusion manifeste entre le Vietminh et le Pathet-Lao. Il s'agissait d'une pétition que le leader des anciens Pathet-Lao adressait au chef du gouvernement. Avant que le Premier Ministre puisse prendre connaissance de cette lettre, déposée une heure auparavant sur son bureau, le contenu en avait été diffusé par Radio-Hanoï. De là à conclure que le Pathet-Lao est télécommandé d'Hanoï, il n'y a qu'un pas et les exemples de ce genre abondent.

150. L'aide donnée par la République démocratique du Viet-Nam aux rebelles pour provoquer des troubles au Laos est indéniable.

151. Radio-Hanoï tient une large place dans cette machination. Il n'a pas tari de jeter contre le Laos des flots d'accusations, de calomnies, de paroles tendancieuses dans le dessein de provoquer le désarroi parmi

la population et de l'inciter à se séparer du gouvernement. Pendant longtemps, le gouvernement s'est volontairement abstenu de répondre, pour ne pas soulever de vaines polémiques. Depuis l'hiver dernier, préparant les attaques armées des mois de juillet et d'août, Radio-Hanoï a augmenté de trois fois sa durée d'émission en langue laotienne. Le Sous-Comité du Conseil de sécurité ne manquera pas, j'espère, de se pencher sur les bulletins d'écoute; il y verra le thème favori de son émission, qui prétend que le Pathet-Lao poursuit une lutte patriotique afin de libérer le pays et que la République démocratique du Viet-Nam a le devoir de l'aider jusqu'à la victoire finale. Radio-Hanoï a mis ses antennes à la disposition des rebelles et, dans son œuvre de subversion et de sabotage, ne s'est laissé arrêter par aucun scrupule; pour donner de la vraisemblance à ses émissions, il cite des passages du journal qu'aurait édité en pleine brousse le bataillon fugitif. Personne n'a vu la couleur de ce journal. C'est un produit de l'imagination créatrice de Radio-Hanoï. Mais il y a plus grave: depuis quelques semaines Radio-Hanoï assure une émission quotidienne d'une durée de 30 minutes en langue laotienne, intitulée "La Voix du Commandement des forces du Pathet-Lao".

152. Les fournitures d'armes faites par la République démocratique du Viet-Nam au Pathet-Lao sont d'autre part évidentes. Le Pathet-Lao avait remis son matériel de guerre au Gouvernement royal le 12 novembre 1957, conformément aux accords de Vientiane. Le matériel caché par lui dans la forêt a été par la suite récupéré par le Gouvernement royal. Ce matériel, remis par le Pathet-Lao et caché par lui, n'a d'ailleurs jamais joué un rôle important. On sait que, la veille de la remise du matériel, une cinquantaine de camions de la République démocratique du Viet-Nam étaient venus récupérer à Hai-xuan, bourgade sur la route reliant Sam-neua à Thanh-hoa, les armes prêtées au Pathet-Lao. Des témoins oculaires qui étaient à ce moment-là avec le Pathet-Lao et qui aujourd'hui le quittent à cause de sa conduite antipatriotique pourraient à tout instant le confirmer devant le Sous-Comité. Au cours des derniers combats, des armes et surtout des grenades ont été saisies. Ces dernières, par leur état quasi neuf, enlèvent tout crédit à l'hypothèse selon laquelle elles auraient pu être cachées dans la forêt.

153. D'autre part, les provinces excentriques du Nord-Est sont parmi les plus pauvres. Le manque de voies de communication et de réserves rend le stationnement des troupes véritablement difficile. La province de Sam-neua manque généralement du nécessaire au moment de la soudure, c'est-à-dire avant la récolte du riz, et chaque année des mesures sont prises par le Gouvernement royal pour parer à cette déficience. Cela revient à dire que la province ne peut assurer la subsistance des rebelles et de leurs alliés vietminh que pendant deux semaines au maximum. Dès lors, d'où pourrait provenir le ravitaillement de nos agresseurs sinon de la République démocratique du Viet-Nam?

154. Les vivres ne sont pas, nous le savons bien, le seul besoin des troupes en campagne. Il leur faut des médicaments, des soins médicaux et chirurgicaux, etc. Au hasard de nos réceptions radiophoniques, il nous a été donné de capter des messages, en clair ou en chiffres, concernant l'envoi à la frontière du Laos de produits pharmaceutiques, de médecins ou d'avions pour ramener des blessés graves aux hôpitaux d'Hanoï, notamment au lendemain des engagements importants.

Le Gouvernement royal a soumis à l'examen du Sous-Comité les messages les plus caractéristiques.

155. Pour aider les rebelles, la République démocratique du Viet-Nam ne se limitait pas à la fourniture d'armes, de munitions ou de ravitaillement. Elle instruisait aussi des recrues pour en faire des cadres, des propagandistes et des commissaires politiques. Deux centres d'instruction fonctionnaient, l'un à Mochchau à 80 kilomètres de Sam-neua, l'autre à Thanh-hoa. Comme je l'ai dit tout au début, c'était là un plan macabre qui se tramait contre la vie du Laos et du peuple laotien.

156. La poursuite de ce plan, son exécution, obéissent à une technique accomplie, mais qui n'a plus de secrets pour chacun de nous. Tour à tour, avec un art consommé, ont été employées la force et la subversion. L'essentiel était de maintenir le harcèlement, la tension, d'éviter la trêve ou le répit.

157. Ainsi, au lendemain des accords de Genève, lorsque le Pathet-Lao diminuait d'activité, peut-être pour prendre quelque répit, la République démocratique du Viet-Nam prit à son tour le flambeau. Elle occupa un canton frontalier de la province de Xiengkhouang appelé Tasseng-chang. Le Gouvernement royal tenta de régler l'affaire à l'amiable. Les délégations des deux pays se rencontrèrent une fois à proximité du lieu de l'incident, une autre fois à Hanoï. Au cours de ces rencontres, les représentants de la République démocratique du Viet-Nam ne parlèrent point de l'incident, mais de traités d'amitié, de coopération économique et culturelle, etc. Cette tentative aboutit à un échec, ce qui montre bien l'inanité de la procédure normale avec un interlocuteur de mauvaise foi.

158. Dans la suite, lorsque la politique souple et prudente du Gouvernement royal porta ses fruits, un calme relatif s'établit dans le Royaume. Les provinces du Nord connurent de nouveau la paix. Cette réussite ne pouvait cependant convenir au Pathet-Lao et à la République démocratique du Viet-Nam. Celle-ci vit poindre l'effondrement de ses plans de communisation. C'est alors qu'elle créa une autre série d'incidents frontaliers afin de maintenir coûte que coûte l'esprit de combat. L'occupation d'une parcelle de la province de Tchepone est la plus grave atteinte à la souveraineté du Laos. Elle est l'exemple achevé de l'habileté de la République démocratique du Viet-Nam à créer, à partir d'un argument fabriqué de toutes pièces, un incident territorial. Elle prétendit que le territoire lui appartenait. On ne trouvera nulle part la définition d'un tracé qui laisserait Nam-travigne, Ban-tarua, Ban-kapaï, villages situés dans ce périmètre, en territoire du Viet-Nam du Nord. Bien plus, la récente preuve que ce territoire est laotien est fournie par la carte de référence utilisée à la Conférence de Genève en 1954. Sur cette carte au 1/100.000 baptisée Tchepone-Est, le tracé de la frontière lao-vietnamienne est situé au nord et à l'est des villages aujourd'hui occupés. Le Premier Ministre du Gouvernement d'Hanoï, signataire pour le Nord-Viet-Nam des accords de Genève, a donc admis en 1954, par le premier acte international officiel auquel la République démocratique du Viet-Nam a été partie, le tracé porté sur cette carte, et cela sans aucune restriction.

159. Je voudrais ici ouvrir une parenthèse. Le Gouvernement royal laotien, en ce qui le concerne, a toujours affirmé qu'il respecterait les frontières du



Viet-Nam, en particulier dans cette même région. En voici un exemple: le poste militaire de Lao-bao, qui, au cours des opérations de guerre, avait été occupé par des troupes franco-laotiennes en 1954, était tenu par des unités de l'armée laotienne par la suite. Celle-ci, dans les mois qui suivirent la signature des accords de Genève, évacua le village qui, depuis, dépend des autorités du Viet-Nam.

160. L'occupation accomplie, les autorités d'Hanoï avaient offert de négocier. On se demande à quel sujet. En effet, une négociation ne pourrait porter que sur les modalités de l'évacuation de notre territoire national. Mais ceci est inutile. Il suffit qu'Hanoï donne un simple ordre d'évacuation à ses troupes. L'exemple de l'occupation du Tasseng-chang nous instruit d'ailleurs suffisamment et nous interdit de tenter quelque chose dans ce sens.

161. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement royal a tenu à éviter l'aggravation de la situation. Les éléments de police dans la zone ont été retirés et les troupes qui stationnaient alentour ont été éloignées afin de ne pas avoir à déplorer des engagements armés. Fidèle à sa politique de paix et confiant en l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement royal a sollicité l'entremise du Secrétaire général pour résoudre le problème. Pendant que le Secrétaire général cherchait les voies et moyens de dénouer la situation, un acte plus grave fut commis le 30 août dernier qui provoqua les premières mesures d'urgence du Conseil de sécurité.

162. En bref, la République démocratique du Viet-Nam est coupable d'agression contre le Laos. Devant la détermination du Gouvernement royal de ramener l'ordre et la discipline, voyant d'autre part la population s'associer de plus en plus à l'œuvre gouvernementale et échapper lentement à leur emprise, la République démocratique du Viet-Nam et le Pathet-Lao décidèrent de jouer une partie décisive pour ce qu'ils appellent la libération ou la victoire finale.

163. Voilà l'explication exacte des événements qui se sont déroulés depuis le 16 juillet 1959 et dont le paroxysme a été atteint le 30 août dernier. Aussi bien, les arguments avancés par la République démocratique du Viet-Nam, selon lesquels l'emprise américaine sur le pays dans un dessein impérialiste est à l'origine du conflit actuel, sont-ils faux.

164. L'aide américaine au Laos est d'intention pacifique. Les Etats-Unis nous permettent de cette façon d'asseoir notre économie. Le montant des sommes que nous recevons et leur destination sont bien connus. Nous n'avons jamais caché quoi que ce soit à cet égard. Une partie des crédits américains nous sert à mettre sur pied une armée indispensable aux besoins de la défense du Royaume et dont les effectifs ne sont un secret pour personne. Cette petite force défensive, simple symbole de notre indépendance, ne peut être inquiétante pour aucun pays. Le Gouvernement royal ne reçoit d'aide militaire des Etats-Unis et de la France en matériel, personnel et instructeurs, que dans l'intérêt de la défense de son territoire, conformément à sa déclaration faite à Genève.

165. Cette aide est donc inscrite dans un cadre juridique de caractère international. Le Gouvernement royal a toujours insisté pour que les manifestations de celle-ci soient officiellement connues. Elle est d'ailleurs très inférieure aux prévisions, puisque, sur les deux bases françaises autorisées par les accords

de Genève, il n'en existe qu'une seule, avec un effectif qui est fort loin d'atteindre les 3.500 hommes de troupes autorisés pour la base de Seno et les 1.500 instructeurs pour la mission militaire française.

166. Ni bases nouvelles, ni avions de bombardement, ni artillerie lourde, ni chars nouveaux, ni encadrements étrangers n'existent au Laos, comme l'assurent Hanoï et Pékin. Tout le monde peut le constater et je ne sache pas que les 30 journalistes internationaux qui circulent librement sur notre territoire en ce moment en aient fait état. En tout cas, nous invitons tous les observateurs, quels qu'ils soient, à venir vérifier nos assertions. Nous ouvrons nos portes toutes grandes à tous.

167. Nous savions que la République démocratique du Viet-Nam assistait et participait aux raids contre les postes de l'armée laotienne. Cela n'était pas étonnant du fait que les attaques portaient toujours des endroits où elle maintient normalement des gardes-frontières et des forces militaires.

168. Pour l'attaque des postes de Muong-het et de Xieng-khô le 30 août 1959, la République démocratique du Viet-Nam ne s'est pas contentée de fournir assistance et appui. Elle y a participé au grand jour. Voici le récit qu'en ont donné les témoins oculaires. L'attaque a commencé à l'aube, en deux vagues successives, la première constituée par les anciens Pathet-Lao, la deuxième par des éléments ne sachant pas parler laotien, mais vietnamien, sur un front large de 3 kilomètres, appuyée par un feu de mortiers lourds dont les tirs étaient si précis que le poste de commandement a été anéanti à la quatrième salve, laquelle a détruit en même temps les installations de transmission. Débutant par le lancement d'une fusée rouge, elle prit fin sur le signal d'une fusée verte. Les agresseurs ont traversé la rivière Nam-ma, qui borde les postes, sur des canots pneumatiques. Au même moment, les postes de Sophao et de Sopbao, situés dans le périmètre, étaient assaillis. Cette attaque a été montée, coordonnée et menée avec une technique parfaite dont seuls sont capables les Vietminh.

169. Devant cette agression caractérisée, le Gouvernement royal a saisi les Nations Unies et sollicité leur intervention. Le Sous-Comité chargé de recueillir toutes observations et tous documents sur cette agression travaille maintenant activement sur les lieux.

170. Voilà toute la genèse de la présente tension créée au Laos par la République démocratique du Viet-Nam. Cette dernière nous dit, et quelques autres pays avec elle, que, pour normaliser la situation, il suffirait de ressusciter l'ancienne Commission internationale de surveillance et de contrôle instituée par les accords de Genève. Permettez-moi de donner à ce sujet la pensée du Gouvernement royal.

171. La Commission internationale de surveillance et de contrôle avait un champ d'action limité à l'exécution des clauses militaires et politiques des accords de Genève. Aujourd'hui, la réunification du pays est faite, la réintégration également. Il n'y a plus de Pathet-Lao puisque leurs unités ont été légalement dissoutes; il n'y a que des rebelles au gouvernement et des traîtres à leur pays. L'agression commise par la République démocratique du Viet-Nam est un fait d'ordre distinct qui ne ressort pas à la compétence de la Commission internationale, pas plus que l'occupation de notre territoire national dont le Viet-Nam du Nord s'est rendu coupable.



172. Le Royaume du Laos est un pays souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies; qui donc, dans cette enceinte contesterait son désir légitime de préférer l'arbitrage de l'Organisation des Nations Unies? Qui donc soutiendrait qu'un autre arbitrage peut avoir le même caractère d'universalité que celui des Nations Unies?

173. Mais ne nous y trompons pas. La proposition tendant à ressusciter la Commission internationale de surveillance et de contrôle est un piège et un piège cousu de fil blanc. Par ce biais, la République démocratique du Viet-Nam comptait redonner la vie aux anciens Pathet-Lao, obtenir leur regroupement dans les deux provinces du Nord d'où, elle, la République démocratique du Viet-Nam, pourrait lancer de nouvelles opérations d'agression et de subversion.

174. Ainsi, le chemin vers la concorde générale restera toujours âpre et difficile tant qu'il existera des nations qui, tout en parlant constamment de paix, ne rêvent en fait que d'étendre leur orgueilleuse puissance au-delà de leurs frontières par les armes ou par d'autres moyens plus tortueux mais non moins néfastes. Ces nations perpétuent en vérité les vieilles traditions de force dont, ni les uns ni les autres, nous ne voulons plus, car, nous le savons bien, aucune guerre n'a définitivement réglé un différend et les haines qu'elle engendre ne peuvent être complètement effacées.

175. La force n'est pas toujours au service du droit, nous le voyons, et nous déplorons quant à nous qu'elle apparaisse encore comme l'indispensable instrument politique pour certains parvenus pourtant à une puis-

sance redoutable, en quelque sorte comblés, mais non point acquis à l'idée que leurs forces doivent uniquement servir la paix. Il existe en fait encore des nations agressives, trop sûres de leur philosophie sociale, persuadées de détenir la clef de l'avenir comme de toutes choses, intimement convaincues de leur vocation missionnaire et ne négligeant aucun moyen, fût-il le plus brutal, pour imposer leur idéologie.

176. Est-il besoin de parler ici du pacifisme de notre peuple? Quel pays, depuis des siècles, peut dire qu'il a été menacé, attaqué par le Laos? Une religion qui incline davantage les âmes vers le repliement et la méditation que vers la violence imprègne les Laotiens. Un sens de l'humain, un amour de la joie et même de la vie facile, animent notre population dont on veut bien souvent reconnaître la sagesse, semblable à celle des peuples heureux et sans histoire. Et ses armes, quand bien même il voudrait les brandir, qui peuvent-elles faire trembler?

177. En réalité, depuis sa récente indépendance, le Laos n'a eu qu'une idée, qu'un but: asseoir solidement les fondations d'un Etat naissant en se consacrant, avec des moyens plus que modestes, à des œuvres de reconstruction et de paix. Comment peut-on alors, sans bafouer la vérité, l'accuser d'être un fauteur de troubles, d'impérialisme, ou de servir de tremplin à l'impérialisme de ses amis politiques qui ne pensent qu'à l'aider et à assurer sa jeune et frêle indépendance?

*La séance est levée à 17 h 55.*

